



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
7 juin 2025

Documents préparatoires

PARIS

SEINE-ET-
MARNE

YVELINES

ESSONNE

HAUTS-
DE-SEINE

SEINE-
SAINT-DENIS

VAL-DE-
MARNE

VAL-
D'OISE



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



PROCÈS-VERBAL AG ORDINAIRE & ÉLECTIVE DU 29/06/2024	p. 3
MODIFICATIONS STATUTAIRES	p. 11
Modifications des statuts de la ligue	p. 12
RAPPORTS (SAISON 2024-2025)	p. 13
Rapport moral	p. 14
Rapport de la commission d'organisation des compétitions	p. 15
Rapport de la commission d'arbitrage	p. 18
Rapport de la commission de discipline	p. 21
Rapport de la commission des réclamations et litiges	p. 23
Rapport de la commission des statuts et règlements	p. 24
Rapport de la commission technique (PPF)	p. 26
Rapport de la commission développement	p. 35
Rapport de l'institut territorial de formation	p. 43
Rapport du pôle intégrité	p. 47
PROJETS DES COMMISSIONS (SAISON 2025-2026)	p. 49
Projet de la commission d'organisation des compétitions	p. 50
Projet de la commission des statuts et règlements	p. 55
Projet de la commission d'arbitrage	p. 57
DOSSIER FINANCIER	p. 59
Note de synthèse du résultat 2024 de la ligue Île-de-France	p. 60
Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024	p. 61
Projet de budget 2025 de la ligue Île-de-France	p. 75
Tarifs 2025-2026	p. 76

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS

9 clubs sur 12 soit 70 voix sur 77 possibles

CSM Finances	9 voix	Paris UC	11 voix	Stade Français	6 voix
Martigua SCL	5 voix	Sp. Club Univers. de France	5 voix	Paris SC	14 voix
Paris S ^t -Germain HB	15 voix	Paris XO HB	3 voix	Comité 75 HB	2 voix

► 3 clubs du comité de Paris absent, soit 7 voix

AJS St-Vincent-de-Paul	3 voix	L'Étoile Parisienne	3 voix	CS Sourds-Muets de Paris	1 voix
------------------------	--------	---------------------	--------	--------------------------	--------

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.)

► 7 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 10 voix

AS Banque de France	2 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Licorne HBC	2 voix	Outsiders	2 voix
Neoma Alumni HB	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS

30 clubs sur 42, soit 179 voix sur 226 possibles

Avon SC	7 voix	Le Mée Sports	5 voix	AS Chelles	7 voix
Clayes-Souilly SHB	6 voix	US La Grande Paroisse	7 voix	US Lagny-Montévrain	8 voix
CS Meaux	7 voix	US Melun Dammarie	5 voix	USJM Mitry-Mory	6 voix
CS Monterelais	5 voix	HBC Nangis	6 voix	Pontault-Combault HB	10 voix
Ent. Roissy-Ozoir	8 voix	Torcy HB MLV	7 voix	US Vaires EC	7 voix
USM Villeparisis	4 voix	HBC du Loing	4 voix	HBC Thierrypontain	6 voix
US Chatelet-en-Brie	4 voix	Cesson Vert S ^t -Denis HB	6 voix	HBC Noisiel	5 voix
HBC Serris VE	10 voix	Sénart AHB	11 voix	HB Brie 77	9 voix
Mormant AHB	6 voix	CS Courtry	4 voix	HBC Cannes-Écluse	2 voix
Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	2 voix	HBC Fertois	2 voix

► 12 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 47 voix

AS Balnéolitaire	2 voix	Coulommiers Brie HB	7 voix	SC Gretz-Tourman	5 voix
Fontenay-Trésigny HB	5 voix	ASM Jouarre	5 voix	HBC La Thérouranne	5 voix
HBC Campésien	4 voix	CS Quincy-Voisin	4 voix	Ourcq HBC	3 voix
AS Marolles	1 voix	Provins HBC	4 voix	Juilly HBL	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS

7 clubs sur 38, soit 53 voix sur 218 possibles

AS Mantaie	8 voix	Le Chesnay YHB	8 voix	CO Gargenville	4 voix
Élancourt-Maurepas HB	8 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix	HB Boucle-de-Seine 78	12 voix
Limay HBC 78*	3 voix				

► 31 clubs du comité des Yvelines absents, soit 165 voix

CA Mantes-la-Ville	4 voix	CLOC Achères	7 voix	HBC Beynes	4 voix
Aubergenville HB	3 voix	AS Bonnières	4 voix	HB Bougival	3 voix
AO Buc	3 voix	Cellois HB	5 voix	AS S ^t -Cyr/Fontenay HB 78	6 voix
US Houdan	7 voix	HB Bois-d'Arcy	5 voix	AS Louveciennes	3 voix
USC Maisons-Laffitte	7 voix	Plaisir – Les Clayes HB	10 voix	AS Poissy	10 voix
Rambouillet Sp.	5 voix	HBC Vélizy	6 voix	Versailles HBC	10 voix
ES Le Perray	5 voix	US Le Pecq	4 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	4 voix
USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix	TS Vicinois 88 HB	5 voix	HB Maulois	3 voix
HBC Conflans	9 voix	Guyancourt HB	4 voix	ASC Trappes	6 voix

CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	5 voix	AS HB Les Mureaux	6 voix
S'-Germain HB	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS

16 clubs sur 40, soit 103 voix sur 223 possibles

Massy EHB	12 voix	S'-Michel Sp.	6 voix	AL Brétigny	8 voix
Bondoufle ACCE	5 voix	ES Brunoy	7 voix	Draveil HB	4 voix
SCA 2000 Évry	6 voix	HBC Val-de-Seine	10 voix	H Mennecey VE	7 voix
Savigny HB 91	11 voix	TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	4 voix
ES Viry-Chatillon	4 voix	AS Itteville	5 voix	HBC Lisses	4 voix
Les Portes de l'Essonne HB	4 voix				

► 24 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 120 voix

ES Montgeron	7 voix	AS Corbeil-Essonnes	5 voix	HBC Dourdan	5 voix
AS Égly	5 voix	HB Étampois	5 voix	Gif HBC	6 voix
AS Marcoussis	4 voix	Morsang-Fleury HB 91	7 voix	US Palaiseau	11 voix
US Ris-Orangis	2 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	8 voix	CO Les Ulis	3 voix
E. Igny-Vauhallan HB	5 voix	CH Angerville	4 voix	HBC Limours	7 voix
CO Crosne	2 voix	USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudrasyen	4 voix
AS S'-Germain-lès-Arpajon	3 voix	Val-d'Yerres HB	6 voix	Épinay-Villemaison HBC	7 voix
Ballancourt VE HB	5 voix	US Grigny	2 voix	Ol. Vigneux	2 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS

15 clubs sur 27, soit 108 voix sur 174 possibles

Asnières HBC	5 voix	ES Colombienne	8 voix	ASV Chatenay-Malabry	8 voix
COM Bagneux	5 voix	Bois-Colombes Sp.	12 voix	Chaville HB	6 voix
AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	CSM Puteaux	7 voix	Rueil AC	11 voix
HBC Suresnes	5 voix	Levallois SC	10 voix	Issy-Paris Hand	9 voix
Issy HB Masc.	5 voix	Vaucresson-Garches HB	3 voix	ES Nanterre	7 voix

► 12 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 66 voix

AC Boulogne-Billancourt	11 voix	HBC Antony	7 voix	Clamart HB	5 voix
Courbevoie HB	11 voix	USM Malakoff	8 voix	AS Meudon	7 voix
Stade de Vanves	7 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	CSM Genevillois	1 voix
Éduc'Hand	1 voix	SM Montrouge	2 voix	HBC Villeneuve-la-Garenne	3 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS

20 clubs sur 26, soit 138 voix sur 170 possibles

AS Bondy	6 voix	HBC Gagny	8 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix
Montreuil HB	7 voix	Noisy-le-Grand HB	10 voix	CM Aubervilliers	7 voix
Aulnay HB	7 voix	Blanc-Mesnil Sp.	8 voix	AC Bobigny	6 voix
Montfermeil HB	6 voix	Neuilly-Plaisance Sp.	6 voix	HBC Noiséen	3 voix
SO Rosny-sous-Bois	6 voix	ES Sevran	4 voix	Tremblay-en-France HB	11 voix
HBC Romainvillois	7 voix	Villemomble HB	8 voix	Villepinte HBC	7 voix
S'-Denis HB	6 voix	Pantin HBC	5 voix		

► 6 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 32 voix

HBC du Bourget	5 voix	AS Drancy	5 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	8 voix
Section Raincéenne HB	4 voix	Lilas-Pré HB	5 voix	USM Audonienne	5 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS

24 clubs sur 32, soit 161 voix sur 208 possibles

US Alfortville	9 voix	US Ivry	11 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix
AS S ^t -Mandé	11 voix	Stella S ^t -Maur HB	11 voix	US Ormesson	5 voix
CA Boissy	5 voix	CSM Bonneuil	4 voix	US Fontenaysienne	5 voix
CA L'Haÿ-les-Roses	8 voix	ASA Maisons-Alfort	7 voix	Ent. Plesséenne	5 voix
CS Valenton	7 voix	US Villejuif	5 voix	Villiers EC	10 voix
Villeneuve-Ablon HB	5 voix	ES Vitry	7 voix	Thiais HBC	6 voix
RSC Champigny	5 voix	Chennevières HBC	5 voix	Marolles HB	7 voix
Joinville HBA	6 voix	Élan Chevilly-Larue	5 voix	CHB Bry	4 voix

► 8 clubs du comité du Val-de-Marne absents, soit 47 voix

US Créteil	12 voix	Réveil de Nogent	6 voix	HBC Cachan	5 voix
HBC Choisy-le-Roi	5 voix	ES Sucy	6 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix
ES Caudacienne	4 voix	HBC Arcueilais	6 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS

21 clubs sur 26, soit 126 voix sur 152 possibles

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	CSM Eaubonne	7 voix
HB Goussainville	3 voix	HB Agglo Roissy Pays-de-France 95	8 voix	HBC S ^t -Leu/Taverny	8 voix
AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix	HBC Sannois	2 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	5 voix
FB2M	8 voix	Montmagny HB	3 voix	Av. de Surveilliers / Fosses-Marly	7 voix
HBC du Parisis	11 voix	ASC Corneillais	5 voix	Cl. Garges HB	4 voix
Magny HBC	5 voix	Cergy HB	9 voix	Pontoise HBC	2 voix
AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel HB	5 voix	Roissy-en-France HB	3 voix	Élite Val-d'Oise	13 voix

► 5 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 26 voix

HBC Arnouville-lès-Gonesse	2 voix	US Deuil-Engien-Montmorency	8 voix	HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix
US Ézanville-Écouen	6 voix	Ass. Marinoise	4 voix		

Nombre de structures appelées à voter : 250

Nombre de voix totales : 1457

Quorum : 125 membres représentant 729 voix

Quorum (modifications statutaires) : 167 membres représentant 971 voix

Nombre de structures présentes ou représentées : 142

Nombre de voix : 938

Le *quorum* étant atteint, le président déclare ouverte la 8^e assemblée générale ordinaire de la Ligue Île-de-France de handball à 9h40.

Après son discours inaugural, à l'issue duquel un hommage est rendu à Jean-Philippe Mennesson (trésorier de la ligue disparu en décembre 2023), le président donne la parole aux invités, à commencer par M. Patrick Karam (vice-président de la Région Île-de-France), puis à M. Philippe Bana (président de la Fédération française de handball).

À la suite de l'ouverture, la conduite de l'Assemblée générale est donnée à la secrétaire générale.

VOTE DE PV D'AG

➤ **Vote n°1 : approbation du PV AG ordinaire – 17 juin 2023**

Voix exprimées : 869 • **pour : 857 (98,62 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 588 • contre : 12 (1,38 %)

➤ **Vote n°2 : approbation du PV AG extraordinaire (par voie électronique) – 3-6 juillet 2023**

Voix exprimées : 878 • **pour : 878 (100 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 579 • contre : 0 (0 %)

➤ **Vote n°3 : approbation du PV AG extraordinaire (par voie électronique) – 1-4 février 2024**

Exprimées : 856 • **pour : 850 (99,3 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 601 • contre : 6 (0,3 %)

➤ **Vote n°4 : approbation du PV AG extraordinaire (par voie électronique) – 8-11 juin 2024**

Exprimées : 889 • **pour : 815 (91,78 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 568 • contre : 74 (8,32 %)

La parole est ensuite donnée à M^{me} Évelyne Ciriégi (présidente du Comité régional olympique et sportif Île-de-France) qui, malgré un samedi chargé en AG, nous a rejoint.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

➤ **Vote n°5 : modification de l'article 5 des statuts de la ligue (2^e présentation)**

Exprimées : 869 • **pour : 869 (100 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 588 • contre : 0 (0 %)

➤ **Vote n°6 : modification des articles 11.6.1, 11.6.2 & 15.2 des statuts de la Ligue Île-de-France**

Le *quorum* requis pour des modifications statutaires (167 membres représentants 971 voix) n'étant pas atteint, le vote n'a pu avoir lieu. Cette modification sera représentée lors d'une prochaine assemblée générale.

➤ **Vote n°7 : modification des articles 15.1 & 21 du règlement intérieur de la ligue**

Exprimées : 908 • **pour : 860 (94,7 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 549 • contre : 48 (5,29 %)

VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS

Une vidéo bilan des activités des commissions de la ligue est projetée aux participant.

Un point développement est ensuite fait par Nathalie Lassalle, vice-présidente de la ligue, pour présenter les prochaines échéances fédérales en termes d'appels à projets et de labellisation.

La parole est ensuite donnée à Béatrice Blasak, responsable du pôle intégrité sur le territoire Île-de-France, pour faire un rappel sur le fonctionnement du pôle et le processus de signalement.

Enfin, un point bilan-perspectives de l'institut territorial de formation est fait par Monique Ansquer, vice-présidente en charge de la formation, et Nicolas Keïta, CTS en charge de la formation.

➤ **Vote n°8 : rapports des commissions (2023-2024) | vote groupé**

Exprimées : 892 • **pour : 867 (97,26 %) > ADOPTÉ**
Absence & abstention : 565 • contre : 25 (2,74 %)

DOSSIER FINANCIER – PARTIE 1

➤ **Vote n°9 : approbation des comptes annuels 2023 faisant apparaître une perte de 166 686,53 €**

Exprimées : 902

Absence & abstention : 555

• **pour : 805 (89,25 %) > ADOPTÉ**

• contre : 97 (10,75 %)

➤ **Vote n°10 : Quitus de la gestion du trésorier**

Exprimées : 890

Absence & abstention : 567

• **pour : 866 (97,3 %) > ADOPTÉ**

• contre : 24 (2,7 %)

INTERRUPTION DES TRAVAUX DE L'AG ORDINAIRE

OUVERTURE DE L'AG ÉLECTIVE

La conduite de l'assemblée générale élective est laissée à M. Pascal Bouchet, membre du CA fédéral et président de la commission de surveillance des opérations électorales.

Il est confirmé que, suite au contrôle effectué concernant les membres de la liste candidate à l'élection pour le CA, aucune irrégularité n'a été constatée.

Une présentation des membres de la liste Synergie Hand IDF 2.0 est faite avant de procéder au vote :

M. Philippe Pudelko (tête de liste, membre sortant), M^{me} Sophie Arnaud (nouveau membre), M^{me} Monique Ansquer (membre sortant), M. Daniel Bernard (nouveau membre), M^{me} Béatrice Blazac (membre sortant), M^{me} Nathalie Bonanni (membre sortant), M. Luc Chevalier (nouveau membre), M. Alain Desplaces (membre sortant), M^{me} Marie-José Gaudetroy (membre sortant), M^{me} Isabelle Pénafiel (membre sortant), M^{me} Sabrina Jaubert (membre sortant), M. Pascal Jeunehomme (membre sortant), M^{me} Nathalie Lassalle (membre sortant), M. Jean-Marie Lassalle (membre sortant), M. Michel Laurent (membre sortant), M^{me} Yaël Nabet-Marc (nouveau membre), M. David Peneau (membre sortant), D^r Patrick Sportouch (nouveau membre), M^{me} Valérie Urvoy (nouveau membre), M. Christian Zakarian (membre sortant)

Il est rappelé que s'agissant d'un vote de personnes, il n'y aura pas de vote *contre*.

La présidente du comité de la Seine-et-Marne regrette que son comité ne soit pas (ou presque pas) représenté dans cette liste et une discussion s'engage autour du fonctionnement d'une liste.

➤ **Vote n°I : élection de la liste**

Exprimées : 860

Absence & abstention : 597

• **Synergie Hand IDF 2.0 : 860 (100 %) > ÉLUE**

Puis, une présentation des binômes désignés au sein des comités pour les représenter au CA de la ligue est faite. Tous les comités sont représentés à l'exception des Yvelines pour lequel le binôme n'a pas été présenté dans les délais statutaires.

➤ **Vote n°II : ratification de la liste des binômes représentant les comités départementaux au CA de la ligue**

- M^{me} Valérie Jacob & M. Philippe Rajau pour le comité de Paris
- M^{me} Anne-Sophie Picquart & M. Christian Plas pour le comité de Seine-et-Marne
- M^{me} Laurence Doré & M. Robert Lafond pour le comité de l'Essonne
- M^{me} Hélène Bergier & M. Pierre Ouazana pour le comité des Hauts-de-Seine
- M^{me} Céline Fortune & M. Amine Fadila pour le comité de Seine-Saint-Denis
- M^{me} Odile Crombez & M. Pierre Lentier pour le comité du Val-de-Marne
- M^{me} Isabelle Alusson & M. Cédric Denon pour le comité du Val-d'Oise

Exprimées : 913

Absence & abstention : 544

• **pour : 913 (100 %) > VALIDÉE**

À l'issue de cette élection et de la ratification des binômes représentant les comités départementaux, la séance est suspendue. Le conseil d'administration nouvellement élu se retire pour désigner son président, son bureau directeur et ses présidents de commission.

Au retour de cette réunion, le conseil d'administration est présenté comme suit :

M. Philippe Pudelko	Président
M ^{me} Marie-Gaudetroy	Secrétaire générale
M. Daniel Bernard	Trésorier général
M. Michel Laurent	vice-Président délégué, chargé des relations avec le haut-niveau & de l'évènementiel
M. David Peneau	vice-Président, chargé de la technique et de l'excellence sportive
M ^{me} Nathalie Lassalle	vice-Présidente, chargée du territoire, du développement et du service aux clubs
M ^{me} Sabrina Jaubert	vice-Présidente, chargée du projet féminin, des publics éloignés et en difficulté & des relations avec le monde éducatif
M ^{me} Monique Ansquer	vice-Présidente, chargée de la formation & de l'emploi
M. Christian Zakarian	Président de la commission territoriale d'organisation des compétitions
M. Alain Desplaces	Président de la commission territoriale d'arbitrage
M. Pascal Jeunehomme	Président de la commission territoriale des statuts & de la réglementation

M ^{me} Béatrice Blazac	Présidente de la commission territoriale des réclamations & litiges, Responsable du pôle territorial intégrité
M ^{me} Isabelle Pénafiel	Présidente de la commission régionale communication & marketing
D ^r Patrick Sportouch	Médecin de ligue, Président de la commission médicale
M. Jean-Marie Lassalle	vice-Président de la commission territoriale d'arbitrage
M ^{me} Nathalie Bonanni	Membre élu
M ^{me} Yaël Nabet-Marc	Membre élu
M. Luc Chevalier	Membre élu
M ^{me} Sophie Arnaud	Membre élu
M ^{me} Valérie Urvoy	Membre élu
M ^{me} Maryse Pivonet	Membre invitée au CA, Présidente de la commission territoriale de discipline

➤ **Vote n°III : ratification du binôme issu du conseil d'administration qui représentera le territoire à l'élection du collège des représentants des territoires au CA de la FFHandball**

Le Président élu, M. Philippe Pudelko, présente ensuite le binôme issu du conseil d'administration qui représentera le territoire à l'élection du collège des représentants des territoires au CA de la FFHandball :

– M^{me} Nathalie Lassalle & M. Philippe Pudelko

Exprimées : 848

• **pour : 848 (100 %) > VALIDÉ**

Absence & abstention : 609

Après ce dernier vote, M. Pascal Bouchet clôture la 3^e AG élective de la ligue avec la présentation en vidéo de la prochaine assemblée générale élective de la fédération (21 août 2024 : début de la période électorale / 9 octobre 2024 : date limite pour le dépôt de candidature / 21 novembre 2024 : début du scrutin / 25 novembre 2024 : fin du scrutin) puis la présentation en vidéo de la Fan Zone qui sera activée dans l'enceinte du Stade Dominique-Duvauchelle, devant la Maison du Handball.

REPRISE DES TRAVAUX DE L'AG ORDINAIRE

Marie-José Gaudefroy reprend la conduite de l'Assemblée générale.

VOTE DES PROJETS DES COMMISSIONS

➤ **Vote n°11 : adoption du projet de la commission sportive | mise à jour des règlements de la COC**

Exprimées : 848

• **pour : 816 (96,23 %) > ADOPTÉ**

Absence & abstention : 609

• contre : 32 (3,77 %)

➤ **Vote n°12 : adoption du projet de la commission des statuts & règlements | mise à jour des règlements de la CMCD**

Exprimées : 832

• **pour : 744 (89,42 %) > ADOPTÉ**

Absence & abstention : 625

• contre : 88 (10,58 %)

M. Alain Desplace présente ensuite le projet de collection vestimentaire à destination des juges-arbitres et jeunes-arbitres jeunes d'Île-de-France.

DOSSIER FINANCIER – PARTIE 2

➤ **Vote n°13 : approbation des tarifs 2024-2025 de l'ITFE**

Exprimées : 848

• **pour : 802 (94,58 %) > ADOPTÉ**

Absence & abstention : 609

• contre : 46 (5,42 %)

QUESTIONS DIVERSES

À l'issue de ces votes, sont abordés les questions diverses. Une discussion s'engage autour de l'ajout dans la prise de licence de l'option d'abonnement à 24 € pour Handball TV. Beaucoup de clubs, ainsi que la ligue, regrettent d'avoir été mis devant le fait accompli et de devoir gérer une option qui ne regarde que le licencié.

RÉCOMPENSES

➤ **Récompenses de l'arbitrage**

- Camille Gioia & Jessica Thomas, binôme de juges-arbitres T1, pour leur implication dans l'arbitrage du Parahand.
- Marc De Sousa, juge-délégué national, juge-délégué IHF pour son implication dans la chaîne de l'arbitrage (notamment autour du Parahand)
- Vincent Rieu, juge-Arbitre national, pour son implication dans la chaîne de l'arbitrage (notamment dans la formation Beach handball)

➤ **Récompenses COC**

Sont remises les récompenses des compétitions régionales qui n'auraient pas été distribuées sur le terrain.

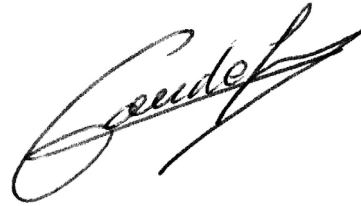
➤ **Récompenses fédérales**

Sont remises les récompenses transmises par la fédération lors de l'AG fédérale de mai dernier pour les bénévoles méritants du territoire.

À l'issue de ce dernier point, l'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire générale & le président clôturent l'assemblée à 13h45 en remerciant les participants et en les invitant à se retrouver autour d'un buffet dans le hall de la Maison du handball.



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudet
Secrétaire Générale

MODIFICATIONS STATUTAIRES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

code couleur des modifications réglementaires

texte = texte supprimé

texte = texte ajouté

2^e présentation

TITRE 3 – ADMINISTRATION

SECTION 1 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 MEMBRES

11.6 Postes vacants

11.6.1 Membres élus au scrutin de liste

Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres élus au scrutin de liste, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre, sur proposition du président ou du plus âgé des vice-présidents si la vacance concerne le président, dans le respect de la représentation par sexe et du médecin. Cette cooptation est soumise à la ~~validation~~ ratification de l'assemblée générale régionale suivante. La non-ratification entraîne la cessation du mandat du membre coopté et la nullité des délibérations auxquelles il a pris part. Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.

La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 11.4 des statuts et 6.1.2 du règlement intérieur de la ligue et qui s'appliquent à la personne demandant la cooptation, est prononcée par le bureau directeur.

11.6.2 Autres membres

~~Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les autres membres, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par l'élection d'un nouveau membre dans le collège correspondant lors de l'assemblée générale la plus proche, dans le respect de la représentation par sexe.~~

Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres représentant les comités, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre sur proposition du comité concerné, dans le respect de la représentation par sexe.

Cette cooptation est soumise à la ratification de l'assemblée générale régionale suivante. La non-ratification entraîne la cessation du mandat du membre coopté et la nullité des délibérations auxquelles il a pris part. Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.

La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 11.2.1 des statuts et 6.3.1.3 du règlement intérieur de la ligue, est prononcée par le bureau directeur.

SECTION 2 – LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU DIRECTEUR

15 ÉLECTIONS

15.2 Élection des membres du bureau directeur

Après l'élection du président, le conseil d'administration élit parmi les membres du comité directeur au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un bureau directeur comprenant, outre le président élu précédemment, sept autres membres dont : un vice-président délégué, quatre vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier. ~~Au sein du bureau directeur, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas être supérieur à un.~~ Le bureau directeur comporte quatre membres de chaque sexe.



RAPPORTS 2024-2025

Je ne peux commencer ce rapport moral que par un grand merci. Merci aux bénévoles, élus, salariés, des clubs, des comités et de la ligue d'avoir réussi ce défi des Jeux Olympiques.

Merci à vous dirigeants des clubs qui avaient fait tout votre possible pour recevoir cette hausse de licenciés. Tout le monde le sait, les créneaux ne sont pas extensibles et il faut trouver des encadrants qualifiés, mais vous l'avez fait, avec une augmentation de 3 300 licenciés cette saison pour finir à 57 500. Vous avez su sensibiliser vos publics.

Merci aux comités, qui par leurs actions ont su faire avancer les nouvelles pratiques, et sont sur tous les fronts, compétitions, sélections, évènementiel...

Merci aux salariés de la ligue qui donnent sans compter, qu'ils soient de l'administratif, du développement, de la formation, de la technique, ils apportent leur pierre à l'édifice et fortifie notre ligue de leur savoir faire et de leur savoir être.

Cette saison, nos pôlistes féminines sont devenues championne de France des interpôles tandis que pour les interligues, nos garçons sont champions et nos filles vice-championnes. Ce qui prouve tout le travail effectué par les clubs dans la formation du jeune joueur, par les comités sur les sélections, et par la ligue au niveau des pôles dans la conduite du double projet.

Nos formations, de plus en plus qualitatives, se sont adaptées à la demande de proximité et sont en forte augmentation.

Le service aux clubs a continué ses actions envers les scolaires entre autres, a continué de développer le Hand à 4, le parahand et le Beach hand...

La saison prochaine, nous continuerons nos actions, notre volonté est de rester au plus près du terrain. Compte tenu de l'actualité économique et sociale difficile voire préoccupante, une lourde tâche nous attend dans l'accompagnement de nos structures, que ce soit sur le plan financier avec les baisses des subventions, sur le plan organisationnel avec la structuration de nos clubs dans un environnement qui bouge.

Seule ombre au tableau, le nombre de dossier en discipline est toujours très élevé notamment chez les jeunes, avec néanmoins un nombre d'envahissement de terrain en baisse, il va falloir mener des actions, notre sport ne peut pas accepter toutes ces incivilités qui ne sont pas dignes de nos valeurs.

Comme je l'avais déjà écrit dans un rapport moral précédent, nous œuvrons tous pour notre sport, que nous souhaitons plus inclusif et plus égalitaire. Par rapport à nos valeurs, nous tous, nous ne formons pas que des compétiteurs, nous construisons des champions de la vie.

Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale de la ligue

Élu : Christian Zakarian, secondé par Pierre Bottoni, Valérie Jacob & Nicolas Zajac

Salarié : Nicolas Hachette

L'équipe qui m'accompagne poursuit son engagement avec compétence et intégrité.

La COC reste d'ailleurs ouverte aux bénévoles soucieux d'y participer, surtout pour assurer au mieux une représentativité de l'ensemble des départements de l'immense territoire de notre ligue Île-de-France et garantir l'équilibre de nos compétitions.

La commission fonctionne également au quotidien avec son secrétaire, au service des clubs, qui sait toujours répondre à leurs interrogations et demandes pour les aiguiller du mieux possible.

La vérification des FDME nécessitait un point bimensuel, traitant aussi des sollicitations de clubs et des réunions de travail thématiques ont naturellement complété ces points réguliers.

Nos réunions ont également pu concerner l'élaboration des championnats, le traitement des rencontres, puis l'évolution possible des projets.

La coordination avec les autres commissions et services concernait par exemple la CTA (pour les arbitrages, les reports ou le suivi des décisions), la discipline et la CRL (pour le suivi des décisions ayant un impact sur les championnats), l'ETR et l'ITFE (pour les évolutions possibles des projets autant que l'élaboration des calendriers).

Par ailleurs la COC fédérale a tenu quelques points d'information et d'échange entre les COC régionales et ses membres.

Vos observations faites et remontées nous permettent, je l'espère, d'en améliorer la qualité de l'organisation.

Pour finir, je tiens à remercier toute l'équipe de la commission pour le travail accompli durant cette saison passé.

Bel été à chacun d'entre vous.

équipes masculines dans les championnats régionaux

	PN M		EXC M		HON F		U18 M		U15 M		U13 M		VET		total	
75	0	0 %	1	4 %	3	6 %	2	6 %	2	8 %	2	7 %	1	7 %	11	6 %
77	0	0 %	3	13 %	10	21 %	8	25 %	6	19 %	4	13 %	6	40 %	37	19 %
78	1	6 %	5	21 %	6	13 %	4	13 %	3	9 %	4	13 %	0	0 %	23	12 %
91	3	19 %	4	17 %	6	13 %	4	13 %	5	16 %	4	13 %	0	0 %	26	13 %
92	5	31 %	4	17 %	5	10 %	4	13 %	5	16 %	4	13 %	0	0 %	27	14 %
93	5	31 %	4	17 %	3	6 %	4	13 %	3	9 %	4	13 %	5	33 %	28	14 %
94	2	13 %	2	8 %	8	17 %	4	13 %	4	13 %	4	13 %	1	7 %	25	13 %
95	0	0 %	1	4 %	7	15 %	2	6 %	4	13 %	4	13 %	2	13 %	20	10 %
	12		24		24		16		24		30		15		197	

équipes féminines dans les championnats régionaux

	N3R		PN F		EXC F		U18 F		U15 F		U13 F		total	
75	0	0 %	3	13 %	1	4 %	2	13 %	2	8 %	2	7 %	10	8 %
77	1	8 %	4	17 %	4	17 %	2	13 %	3	13 %	4	13 %	18	14 %
78	1	8 %	2	8 %	3	13 %	3	19 %	5	21 %	4	13 %	18	14 %
91	2	17 %	0	0 %	3	13 %	2	13 %	3	13 %	4	13 %	14	11 %
92	1	8 %	6	25 %	4	17 %	2	13 %	3	13 %	4	13 %	20	15 %
93	3	25 %	4	17 %	1	4 %	2	13 %	4	17 %	4	13 %	18	14 %
94	2	17 %	3	13 %	6	25 %	1	6 %	2	8 %	4	13 %	18	13 %
95	2	17 %	2	8 %	2	8 %	2	13 %	2	8 %	4	13 %	14	11 %
	12		24		24		16		24		30		130	

total M+F / département

	équipes M + F	
75	21	6 %
77	55	17 %
78	41	13 %
91	40	12 %
92	47	14 %
93	46	14 %
94	43	13 %
95	34	10 %
	327	

CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ADULTES

EN ATTENTE DES DERNIERS RELEVÉS CMCD



CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

moins de 18 ans masculins élite

- 1 HB AGGLO ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95
- 2 US IVRY 2
- 3 CSM PUTEAUX
- 4 ENT. FONTENAY / MALAKOFF
- 5 US CRÉTEIL 2
- 6 HBC SERRIS VE 2
- 7 CS MONTERELAIS
- 8 HBC LIVRY-GARGAN
- 9 PARIS ST-GERMAIN HB 2
- 10 TREMBLAY-EN-FRANCE HB 2
- 11 TORCY HB MLV 2
- 12 HB BRIE 77
- 13 PONTAULT-COMBAULT HB 2
- 14 ENT. MASSY OUEST-ESSONNE 2
- 15 ENT. CHESNAY / VERSAILLES GP 2
- 16 ENT. ÉGLY / ST-GERMAIN-LÈS-ARPAJON



moins de 15 ans masculins élite

- 1 TREMBLAY-EN-FRANCE HB
- 2 PARIS ST-GERMAIN HB
- 3 ENT. ELITE VAL-D'OISE
- 4 ENT. MASSY OUEST-ESSONNE
- 5 US CRETEIL
- 6 ENT. LE CHESNAY / VERSAILLES GP78
- 7 PLAISIR – LES CLAYES HB
- 8 ENT. HB SEINE-ET-OISE
- 9 ENT. FONTENAY / MALAKOFF
- 10 AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- 11 TORCY HB MLV
- 12 LEVALLOIS SC
- 13 ENT. PARIS GALAXY
- 14 HBC VAL-DE-SEINE
- 15 PONTAULT-COMBAULT HB
- 16 HB AGGLO ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95



moins de 13 ans masculins

- MASSY EHB
RÉVEIL DE NOGENT
AS ST-OUEN-L'AUMÔNE
ENT. SURVILLIERS FOSSES-MARLY
/ ROISSY



finalités : 15 juin 2025

moins de 18 ans masculins excellence

- 1 HBC VAL-DE-SEINE
- 2 BOIS-COLOMBES SP. 2
- 3 ENT. PARIS GALAXY
- 4 AC BOULOGNE-BILLANCOURT 2
- 5 ENT. SUD 93 2
- 6 ÉLITE VAL-D'OISE 2
- 7 SAVIGNY HB 91 2
- 8 ENT. HB SEINE-ET-OISE 2
- 9 VILLEPINTÉ HBC
- 10 LEVALLOIS SC
- 11 AS ST-MANDÉ 2
- 12 AS MANTAISE 2
- 13 PLAISIR – LES CLAYES HB
- 14 US VAIRES EC
- 15 US LAGNY-MONTÉVRAIN 2
- 16 CA L'HAY-LES-ROSES



moins de 15 ans masculins excellence

- 1 HBC LIVRY-GARGAN
- 2 BOIS-COLOMBES SP.
- 3 ENT. SUD 93
- 4 US IVRY
- 5 ENT. SÉNART / PONTIERRY
- 6 ENT. CENTRE ORGE
- 7 AS ST-MANDÉ
- 8 SAVIGNY HB 91
- 9 HBC SERRIS VE
- 10 ENT. SUD 77
- 11 US LAGNY-MONTÉVRAIN
- 12 RUEIL AC
- 13 ENT. BRUNOY / MONTGERON
- 14 STELLA ST-MAUR HB
- 15 AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- 16 AS ST-OUEN-L'AUMÔNE



moins de 18 ans féminines élite

- 1 SCA 2000 ÉVRY
- 2 ENT. PARIS GALAXY
- 3 ENT. PALAISEAU OUEST-ESSONNE
- 4 ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES
- 5 ENT. HB SEINE-ET-OISE
- 6 HB BRIE 77
- 7 US ALFORTVILLE
- 8 ENT. SUD 93



moins de 15 ans féminines élite

- 1 ENT. SUD 93
- 2 ENT. ST-MAUR / MAROLLES
- 3 HBC NOISIEL
- 4 AULNAY HB
- 5 AS MANTAISE
- 6 HBC GAGNY
- 7 US ALFORTVILLE
- 8 BOIS-COLOMBES SP.
- 9 HBC LIVRY-GARGAN
- 10 COURBEVOIE HB
- 11 STE-GENEVIEVE SP.
- 12 HB BRIE 77



moins de 13 ans féminines

- STELLA ST-MAUR HB
ISSY-PARIS HAND
HBC SERRIS VE
HBC GAGNY



finalités : 15 juin 2025

moins de 18 ans féminines excellence

- 1 ENT. PARISIS / ÉLITE VAL-D'OISE
- 2 BOIS-COLOMBES SP.
- 3 ENT. USDEM / EAUBONNE
- 4 ENT. VALLÉE SUD 92
- 5 CM AUBERVILLIERS
- 6 PLAISIR – LES CLAYES HB
- 7 ENT. ST-VINCENT / PARIS ST-GERMAIN
- 8 HBC SERRIS VE



FG

moins de 15 ans féminines excellence

- 1 CERGY HB
- 2 PARIS ST-GERMAIN HB
- 3 USM MALAKOFF
- 4 ENT. USDEM / EAUBONNE
- 5 PLAISIR – LES CLAYES HB
- 6 ENT. PARIS GALAXY
- 7 ENT. HB SEINE-ET-OISE
- 8 SCA 2000 EVRY
- 9 ES MONTGERON
- 10 USHB VERNAILLET-VERNEUIL
- 11 ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES
- 12 AVON HB



Élu : Alain Desplaces

Salarié : Marc Hajicek

BILAN MORAL

Discipline

Structures clubs

- Moins d'incidents sur la saison 2024-2025 avec toutefois et toujours :
 - appropriation inexacte des règles générales et nouvelles règles par un public non averti
 - interprétations exacerbées de la protection du joueur
 - exagération des fautes (simulations) – réclamations diverses
 - intimidations des JA ou JAJ (dépôt de réclamations indues, diffamations directes ou en ligne)

Commission :

- Attitudes sportives ou comportements de certains juges-arbitres traités administrativement ou en commission de discipline

BILAN FORMATIONS

Tests et formations JA /JAJ

Stages physique JA ou JAJ : Schuttle run – test Luc-Léger

- Validation physique juin et septembre 2024
Villiers-sur-Marne (94) / Rueil-Malmaison (92) / Nanterre (92) / Thiais (94) / Évry (91) / Livry-Gargan (93)
- Rattrapages
Bonneuil (94) / MDH

Formation distancielle

- Explications et interprétations des liens CNA en ligne (Genially)
- Deux stages JAJ T2
- QCM en ligne
- Activités de formations des comités (*non édités à date de rédaction – délai*)

Formation animateur école arbitrage

12 + 1 abandon

Formation accompagnateur club

26 (formation terminée)

Formation juge-accompagnateur territorial

9 + 1 annulé

Juge-arbitre T3-T2

18 dont 1 féminine solo

Juge-arbitre jeune T3-T2

12 dont 3 féminines

Officiels de table

121 inscrits, 101 licenciés ont été certifiés OTM au cours de la saison 2024-2025, (42% féminines)
12 désignations d'OTM pour les rencontres de coupe d'Europe (PSG)

Responsables de salle et espace de compétition

26 présents sur 33 inscriptions (42 % féminines)
Changement de certification : présentiel remplacé par QCM en ligne (en cours)

BILAN DES EFFECTIFS

Juges-arbitres adultes

T1 (désignations N3M / N2F / Pré-nationales) : 52 = 22 binômes / 10 monômes
T2 (désignations excellences / honneur / tests T1) : 117 = 40 binômes / 37 monômes
Total = 169 – Gain : 9 % – Féminisation : 16 %

Juges-arbitres jeunes

T1 (désignations nationales / élites / PPF / évènementiels) : 34
T2 (désignations U18 / U15 / U13) : 88
Total = 122 – Gain : 10 % – Féminisation 26 %

Filière autres pratiques**Juges-arbitres beach**

Juges-arbitres beach nationaux : 2

Juge-arbitre beach féminine : 1

Juges-accompagnateurs beach : 2

Élèves arbitres beach : 7F + 10M

Juges-arbitres handensemble

Juge-délégué IHF : 1

Juges-arbitres hand-fauteuil : 6 (dont 2F)

Juges-arbitres handsourd : 4

ACTIVITÉ CTA**Désignations et évaluations de formation****Moyenne nombre de rencontres Île-de-France** : entre 80 et 160*délégations nationales adultes**championnats de france jeunes**N3R F**Pré-nationales**Excellences**Honneur**U18M / U18F**U15M / U15F**finalités U13***Désignations observations – évaluations** : 142 accompagnements évaluatifs T1 / T2

4 U18F

25 U15F

41 U18M

11 U17F

4 challenge U18

29 PNM

17 EXCM

4 HONM

5 N3M

2 N2F

Féminisation de l'arbitrage**Interventions individuelles**

Oser le disciplinaire

La pédagogie féminine

Éviter le renoncement

Interventions dans les comités

Aspects positifs ou négatifs de l'arbitrage au féminin

Difficultés du recrutement

Consolidation de la pratique

Journée internationale du droit des femmes

Tournoi CTA en collaboration avec la FFSU, mis aux couleurs de l'arbitrage féminin à la MDH le dimanche 16 mars

10 encadrants CTA + vice-présidente CNA

12 équipes universitaires dont deux équipes féminines en gala

30 matches

18 JA féminines IDF

1 binôme mixte IDF (T1N)

Bilan matériel**Campagne d'identification de l'arbitrage francilien**

Succès pour la première saison d'habillage des juges-arbitres adultes et jeunes

Quelques rares malfaçons et délais de livraison, toujours possibles dans une grande quantité

Chiffres :

JAJ + JA Maillots 700

JA + JAJ Shorts 700

JA Vestes survêtement 139

Paires de Chaussettes 190

Près de 1 700 pièces livrées aux structures ou directement aux arbitres.

La commission remercie chaleureusement la société ICH pour cette collaboration.

La commission remercie Alexis Collin, alternant arbitrage et communication de la ligue, pour son travail de liaison et de service aux clubs

Bilan sportif CTA et PPF – Promotions**Filière T1N 2024-2025**

5 binômes en présentation au parcours T1N (50 % féminisation) :

- Axelle Margerit – Anaïs Ritou (2004) | filière PPF
- Enzo Aparicio – Dayan Marc (2001) | filière PPF
- El Had Malidi – Valentin Muselli (2001) | filière PPF
- Camille Gioia – Jessica Thomas | filière CTA
- Thomas Bulard – Gaelle Francisco | filière CTA

1 binôme en accession au niveau national excellence 3 (N3M-N2F-N1F) :

- Thibault Fadat (filière CTA) – Éric Salgado (filière PPF)

Bilan parcours de performance arbitrage**Intercomités territoriaux**

8 binômes pour 16 matches / 2 matches par binôme - 16 JAJ table de marque

Interpôles masculins

2 binômes franciliens excellence 3 (issus du PPF arbitrage) dont un féminin

Interligue féminins

Pas de binôme sélectionné

Interligue masculins

1 binôme

Stage U16 F

1 binôme

Autre

1 JA francilienne (PPF) en finale coupe de France départementale féminine

1 binôme francilien en finale coupe de France fédérale masculine

2^e binôme en deux ans

PÉRÉQUATION

Non calculée à date de creation du document / championnats non terminés

Élue en charge : Maryse Pivonet

Salariée : Myriam Bertolotti

Pour cette saison 2024-2025, la commission territoriale de discipline a traité 260 dossiers au 11/05/2025.

216 dossiers ont été sanctionnés : 69 dossiers sur les championnats régionaux et 147 sur les dossiers départementaux. En sachant qu'il reste à ce jour sur le territoire une cinquantaine de dossiers à traiter.

Points positifs pour les championnats régionaux

- Une amélioration dans les catégories plus de 16 ans M/F (61 %) avec une régression dans les envahissements de terrain avec bagarres et coups, cette diminution avait déjà été remarquée la saison dernière. Cette petite victoire n'a pu être possible qu'avec une participation active des clubs et notamment des dirigeants. Il faut continuer sur cette dynamique pour tenter de faire encore mieux la saison prochaine.

Points négatifs sur les championnats régionaux équipes jeunes

- Une nette augmentation de dossiers dans les catégories jeunes (39 %) en majorité sur les U18M.
- Incivilités de la part des jeunes et des parents.

Points positifs sur les championnats départementaux

- Une amélioration sur les catégories +16M/F (56 % des dossiers).

Points négatifs sur les championnats départementaux jeunes

- Une nette augmentation de dossiers dans les catégories jeunes (44 %) de U11 à U18.
- Incivilités de la part des jeunes et des parents.

Cette saison 2024-2025 a été marquée par un nombre important de dossiers dans les catégories jeunes notamment une augmentation des incivilités entre les joueurs, envers les jeunes arbitres et/ou arbitres ce qui a entraîné des comportements inacceptables de la part de parents dans les tribunes.

Comme je le disais la saison précédente, le comportement dans les tribunes reste une « grosse problématique » et que la commission à elle seule ne peut résoudre, mais nous ne perdons pas espoir.

La CTD a sanctionné 11 dossiers (contre 5 les saisons précédentes) pour des propos classés discriminatoires, sexistes, homophobes. Le douzième ayant fait l'objet d'un transfert de compétences vers la CND pour cyber harcèlement envers un jeune arbitre.

La CTD s'est réunie avec le jury d'appel le 10/10/2024 afin de présenter notamment les nouveaux présidents et membres des diverses sous-commissions de discipline, de pouvoir échanger sur des points précis du règlement disciplinaire fédéral et de la grille de sanctions puisque chaque année nous le savons il y a des modifications. Un retour positif de la part des participants.

Au-delà des sanctions, la commission continue de faire de la prévention, alerte pendant ses plénières sur les nouveaux points du règlement disciplinaire fédéral, invite les clubs à afficher cette grille de sanctions disciplinaires dans leur gymnase.

Au vu du nombre de dossiers traités en ligue (incluant la sous-commission de discipline 94/75 reprise provisoirement cette année), la commission aura doublé cinq fois ses réunions plénières afin de ne pas prendre trop de retard dans le traitement des dossiers et de rendre rapidement les notifications de sanction.

Je remercie tous les membres de la commission territoriale de discipline qui ont œuvré chaque semaine, nos mandataires, notre secrétaire Myriam qui est d'une aide précieuse sans oublier les autres commissions pour leur collaboration.

La CTD vous souhaite une excellente saison 2025-2026

Statistiques CTD du 17/09/2024 au 11/05/2025 inclus

Toutes compétitions confondues	nb	%
Rapports d'arbitres et/ou club	260	100,00
Rapports sans suite du mandataire	15	5,77
Engagement de poursuites disciplinaires	245	94,23
Sanctions	216	88,17
Relaxe	29	11,83

Dossiers traités championnats régionaux	88	100,00
Sans suite	6	7,20
Relaxe	13	15,70
Dossiers sanctionnés championnats régionaux	69	77,10
Catégories +16M/F	42	60,87
Catégories jeunes	27	39,13

Dossiers traités championnats départementaux	172	100,00
Sans suite	9	5,20
Relaxe	16	9,30
Dossiers sanctionnés championnats départementaux	147	85,50
Catégories +16M/F	82	55,80
Catégories jeunes	65	44,20

Sanctions toutes compétitions confondues	216	100,00
Type de faute domaine verbal	79	36,60
Type de faute domaine physique	63	29,20
Propos discriminatoires/sexistes/racisme	11	5,10
Atteintes éthique sportive individuelle/collective	14	6,50
Envahissement terrain public	13	6,00
Invectives public	18	8,30
Envahissement joueurs du banc/comportement collectif inacceptable	9	4,10
Utilisation article 19 des RG	7	3,20
Autre	2	1,00

Dossiers sanctionnés par comité		
CDHB 77	31	
CDHB 92	19	
CDHB 78	18	
CDHB 93	13	
CDHB 95	14	
CDHB 91	15	
CDHB 94/75	37	

Élue en charge : Béatrice Blasak

Salariée : Myriam Bertolotti

Saison 2024-2025 : 11 réclamations posées et traitées par la commission au 23 mai 2025

Saison 2023-2024 : 22 dossiers traités

Pour moitié, les réclamations ont obtenu gain de cause (l'un d'elles après révision par le jury d'appel)

Point positif : les notifications et décisions sont argumentées et comprises

Points négatifs : • les délais de notification de décision

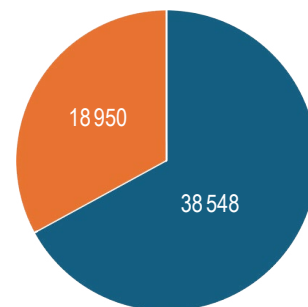
• manque de contact avec les CRL départementales (une rencontre est prévue en début de saison prochaine, après que les commissions aient été validées par leur BD)

Élue en charge : Pascal Jeunehomme
Salariée : Myriam Bertolotti & Marc Hajicek

DIVISION QUALIFICATIONS

au 26 mai

qualifications	masculin	féminin	total
hors événementielles	38 548 67,04 %	18 950 32,96 %	57 498 (+ 6,03 %)



Répartitions des qualifiés ligue et comités

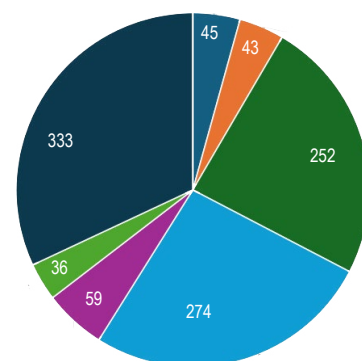
ligue	CD75	CD77	CD78	CD91	CD92	CD93	CD94	CD95
43 0,07 %	3 498 6,08 %	8 798 15,30 %	8 696 15,12 %	8 656 15,05 %	7 172 12,47 %	6 654 11,57 %	8 087 14,06 %	5 894 10,25 %

DIVISION ÉQUIPEMENTS

au 23 mai

Salles référencées

classées 1	classées 2	classées 3	classées 4	classées 5	en attente de classement	non classées	total
45 4,32 %	43 4,13 %	252 4,13 %	274 26,30 %	59 5,66 %	36 3,45 %	333 31,96 %	1 042 (+1,86 %)



Répartition des salles par comité

CD75	CD77	CD78	CD91	CD92	CD93	CD94	CD95
168 16,12 %	121 11,61 %	147 14,11 %	176 16,89 %	104 9,98 %	95 9,12 %	101 9,69 %	130 12,48 %

DIVISION CMCD

au 26 mai

clubs contrôlés

clubs F	22
clubs MF	32
clubs M	53
total des clubs	107

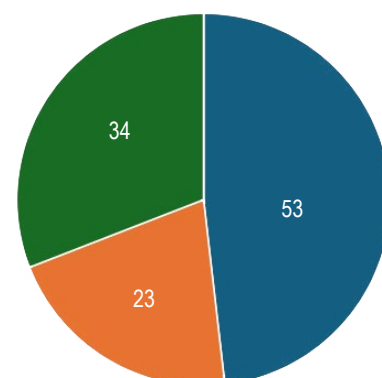
équipes F	60
équipes M	88
total des équipes	148

Répartition des clubs soumis à CMCD régionale par comité.

CD75	CD77	CD78	CD91	CD92	CD93	CD94	CD95
5 4,67 %	17 15,89 %	15 14,02 %	12 11,21 %	14 13,08 %	15 14,02 %	18 16,82 %	11 10,28 %

Situation clubs

récompensables	défaillants	neutres
53 49,53%	23 21,50%	34 31,78%



Défaillance		équipes F	équipes M
socles incompressibles	conforme	54 (90 %)	76 (83,36 %)
	défaillante	6 (10 %)	12 (13,64 %)
socles développements	conforme	56 (93,33 %)	78 (88,64 %)
	défaillante	4 (6,67 %)	10 (11,36 %)
socles incompressibles + développements	défaillante	2 (3,33 %)	5 (5,68 %)

Rappel :

Défaillances socles incompressibles = -5 points saison suivante

Défaillances socles développements = -4 points saison suivante

Défaillances double = -8 points saison suivante

Récidive : 2e saison consécutive = -2 points saison suivante

Élu en charge : David Peneau

CTS : Éric Calcagnini (filière fém.) & Pascal Person (filière masc.)

FILIÈRE MASCULINE

TEAM TIME OUT... TEMPS MORT POUR MIEUX GÉRER ENSEMBLE DEMAIN

Ce temps de rupture que nous devons prendre dans un match, dans une réunion, dans notre existence est un temps précieux pour mieux voir le futur proche ou éloigné.

Il doit nous permettre de modifier la stratégie d'un match, parfois de remobiliser les énergies sur le sujet traité, parfois de changer de cap professionnel...

Mais c'est surtout un temps nécessaire pour ne pas se satisfaire de l'état présent et d'élever notre vigilance personnelle face à un environnement en mouvement continu.

Aujourd'hui les nouvelles directives nationales nous donnent le cadre, mais c'est l'humain qui devra œuvrer avec son sens de l'analyse et de ses propres sensibilités professionnelles.

La Ligue Île-de-France en générale et le PPF masculin en particulier doivent s'emparer de ses orientations pour harmoniser son futur envers les jeunes talents de notre territoire, en s'appuyant sur son tissu des clubs, et en lien avec les comités franciliens.

Deux axes prioritaires de notre PPF masculin en Ile de France sont à renforcer pour garder le cap de la performance :

- la détection des talents par une proposition d'évaluation par le jeu en créant les conditions d'expression,
- l'évaluation des talents détectés par un renforcement de nos process avec des experts associés pour proposer un parcours de performance adapté.

Car aujourd'hui, la complexité de notre territoire, nous oblige à rester éveillé malgré de très bons résultats. Nous sommes dans des équilibres « fragiles » car nous sommes dans

l'accompagnement humain. Si lors des quatre dernières années, nos équipes masculines Ile de France ont su être présents dans les compétitions, excepté en 2024, il faut renforcer l'émergence vers le haut niveau en renforçant l'identification du projet individuel du joueur.

Aujourd'hui nous devons prendre en compte les différents environnements de l'athlète, et trouver un parcours adapté à chacun, à sa mesure, à son évolution. Nous ne devons surtout pas être des généralistes dans la formation vers le haut niveau. Les résultats de cette saison 2025 nous « imposent » une approche en mouvement :

- 3 comités qualifiés pour les finalités nationales des inter-comités à Orléans
- Champion de France pour notre équipe 1 aux inter-ligues
- Une belle 5^e place aux inter-pôles (une seule défaite contre les champions (Grand Est)
- 5 collectifs en poule haute du championnat de France U18 (sur 24 clubs) et un club qualifié au *Final four* : Tremblay-en-France HB.

Ce temps mort est nécessaire, en associant, les acteurs du handball territorial pour continuer à développer l'émergence de nos talents vers nos clubs élite à l'issue de leur parcours jeune.

Chaque année 80 à 90 % de nos pensionnaires du pôle espoirs continuent leur parcours de performance dans les structures LNH.

Pour cette saison, ce sont 6 jeunes talents sur 7 pensionnaires qui vont se « challenger » dans les structures professionnelles de notre sport. Il nous faut également souligner que plusieurs de nos jeunes issus ou en pôle espoirs ont fréquenté ou vont fréquenter cet été les stages nationaux des équipes de France :

- U 21 : 4 (2004/2005)
- U 19 : 5 (2006/2007)
- U17 : 4 (2008)
- SN : 6 (2009/2010)
- Et surtout le jeune Wallem Peleka (2002) grâce au parcours initial avec le comité du Val-d'Oise puis le pôle espoirs IDF, et avec un épanouissement au plus haut niveau avec son club le PSG, par le CFCP et l'équipe fanion, a été sélectionné en France A.

Ce temps mort doit aussi être un temps pour continuer d'échanger avec les clubs supports pour équilibrer les sollicitations multiples (clubs / pôle / sélections) pour respecter l'intégrité du jeune talent dans sa construction sportive, sociale.

Enfin le cadre de l'ANS si il nous guide pour l'émergence des talents, il nous impose de garder le cap du double projet du jeune par une scolarité sans faille, et surtout que notre équipe pédagogique continue à éduquer des futurs citoyens.

Avec le nouveau format des inter-comités dans l'année N mais aussi dans l'année N+1, il nous faudra profiter de cette opportunité pour proposer des schémas différents avec des entrées différées et différentes selon les maturités et les savoirs faire de nos jeunes talents détectés.

Aujourd'hui notre structure « pilote » pôle espoirs a permis d'accompagner 40 jeunes franciliens licenciés dans nos clubs pour les guider vers le plus haut niveau possible.

À travers les 220 unités d'entraînements distillés pour le groupe plus âgés, les 160 unités d'entraînements pour les plus jeunes (stage de ligue compris), une scolarité suivie, un accompagnement de réalisation de projet... l'ensemble du staff s'est engagé sans faille pour ces jeunes athlètes.

Nous allons la saison prochaine avec seulement 37 jeunes talents recherchés encore plus de développement individuel, avec nos experts dans le domaine de l'accompagnement personnel et du développement des qualités physiques. Et surtout avec notre coordinateur scolaire continuer d'avoir une exigence élevé du niveau scolaire dans les différentes filières.

Dans 10 secondes, notre match va reprendre ...

Pour continuer à jouer, à former, à performer, à éduquer ... Nous devons être en « mouvement » ensemble.

Pascal Person

CTN

Responsable du PPF masculin Île-de-France

Coordinateur du Pôle Île-de-France

BILAN DÉTECTION

Pour cette saison, le suivi de la détection, sur la génération 2010, a évalué

- 116 joueurs en compétition N+1,
- 59 joueurs en Temps CPS et de stage,
- 30 joueurs sur les inter-ligues 2025.

Avec finalement :

- 5 de ces joueurs 2010, qui terminent leurs évaluations pour entrer au pôle,
- 7 éléments « pré-détectés » au niveau fédéral pour un suivi et une éventuelle participation à un stage national.

Sportivement, l'équipe 1 est championne de France avec 5 victoires sur 5 possibles.

Quant à l'équipe 2 elle termine 12° avec une victoire et quatre défaites (dont 2 défaites avec une différence d'un but).

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de l'épreuve.

Médicalement, je souhaite signaler le gros accompagnement médical par notre Kiné qui en moyenne tourne à une Trentaine de consultations par stage (bilan, soins, renforcement, mise en place de protocoles,). Il a ainsi une place incontournable dans la performance de nos groupes.

Pour finir, je souligne la bonne tenue comportementale globale de nos groupes et l'investissement important que tous mettent. Ce qui a contribué à la réussite de l'ensemble et est plus important que le terrain en définitive.

BILAN SÉLECTIONS RÉGIONALES

Cadres équipe 1 : *Yohan Commare – Lazar Simic*

Cadres équipe 2 : *Rafael Capdeville – Loïc Carel*

Kiné : *Alexis Goncalves*

Encadrement : *Bruno Potard, CTF ligue, responsable site excellence IDF et suivi détection N+1*

Bilan stage (22-25 avril, Athletica)

4 jours de stage organisés à Athletica du mardi 22 midi au vendredi 25 midi.

Le stage s'est très bien déroulé, avec un comportement adéquat des joueurs sur l'ensemble des temps.

Les entraînements et les oppositions ont permis d'affiner projet de jeu collectif de l'équipe.

Nous avons organisé un tournoi le mercredi 23 avril sous format Interligues avec un match le matin et un l'après-midi. Merci à l'Ent. Yvelines HB et à l'Élite Val-d'Oise qui ont permis à notre équipe 1 de se préparer à la compétition.

Merci à Ent. Yvelines HB et l'Entente Boulogne / Bois-Colombes 92 qui ont permis à notre équipe 2 de s'étalonner avant les Inter-ligues.



Bilan médical IDF

Nous avons la chance d'être accompagné par Alexis Goncalves, kinésithérapeute.

Le bilan a donc été effectué au quotidien par Alexis (stage et compétition), mais aussi, lorsque cela était pertinent, par le médecin et les 2 kinésithérapeutes de la compétition (présents sur place).

Au final, sur ces 7 jours de stage et compétitions, ce sont autour de 60 consultations effectuées par Alexis, dans un rapport d'un tiers en stage et de 2/3 en compétition.

Sur ce stage, et cela malgré notre action préventive, nous avons encore eu 2 ou 3 cas de joueurs (surprises) arrivés blessés.

Comme d'habitude, le retour médical post-compétition a été effectué auprès des familles et/ou structures liées.

Bilan interligues équipe IDF 1

Le groupe a connu un 1^{er} tour dans une poule dense où la différence s'est systématiquement effectuée en 2^e MT.

L'impact défensif nous a permis de récupérer des ballons et mettre en échec les attaques adverses, pas toujours récompensés sur grand espace avec de nombreux échecs dans le duel tireur GB dans ce secteur.

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	poste
Marnac-Lanchier	Marin	Paris SC	GB
Frey	Maxim	Tremblay-en-France HB	GB
Bordée	Melvyn	Agglo. Roissy Pays-De-France	AilD
Bellhacene	Jibril	Tremblay-en-France HB	AilD
Benede	Rafaël	Élite Val-d'Oise HB	ArD
Petsam Lele	Sean	Paris S'-Germain HB	ArD
Lenglét Dominguez	Ruben	Tremblay-en-France HB	DC
Moyon-Leton	Soan	Plaisir – Les Clayes HB	DC
Chapon	Jules	Tremblay-en-France HB	ArG
Lekiby-Elila	Nathanael	Massy EHB	ArG
Moussavou Moussavou	Pierre Malick	Élite Val-d'Oise HB	ArG
Adejumo	Hakim	Paris S'-Germain HB	AilG
Likibi Ngoulou Bemba	Thymothé	Massy EHB	AilG
Richard	Samuel	US Créteil	Pvt
Nguelet	Eden	Élite Val-d'Oise HB	Pvt

Bilan sportif

Phase de poule :

IDF 1 29 – 19 Normandie (MT 12-9)

IDF 1 18 – 17 Grand-Est (MT 9-10)

IDF 1 22 – 16 Bourgogne – Franche-Comté (MT 11-9)

Nous terminons 3^e meilleure attaque et 3^e meilleure défense de phases de poules.

Durant les matchs de classement, nous avons affrontés 2 équipes que nous avons déjà joué lors de matchs amicaux avant les IL (+20 contre la sélection du Centre – Val-de-Loire et +7 contre la sélection Auvergne – Rhône – Alpes). Il fallait donc réussir à aborder les matchs sans trop de confiance pour ne pas se faire piéger et se retrouver avec des joueurs suffisants.

Nos entames de matchs, notamment défensivement, nous ont permis de prendre l'avantage et de creuser un petit écart avant chaque MT. Les joueurs ont su ensuite garder un rythme et un sérieux qui ont toujours empêché les adversaires d'avoir l'espoir de revenir.

Phase finale

½ finale : IDF 1 20 – 12 Centre – Val-de-Loire (MT 10-5)

Finale : IDF 1 22 – 18 Auvergne – Rhône – Alpes (MT 13-7)

Nous terminons donc le tournoi avec une moyenne de 16,4 buts encaissés pour 22 buts marqués.

Défensivement, nous avons alternés entre 1-5 homme à homme et 0-6 zone avec un ratio 70-30 pour la 0-6 zone. Nous avons également dû se confronter à du jeu à 7 notamment lors du 1^{er} match contre la Normandie.

Offensivement, nous avons été capables d'attaquer 0-6, 1-5, 2-4, stricte, 3-3, ce qui montre la capacité d'adaptation des joueurs tout au long de ce tournoi.

Concernant les temps de jeu, tous les joueurs sont rentrés sur le terrain avec des temps de jeu plus ou moins conséquents (performance, blessure, rotation, ...)



Bilan interligues équipe IDF 2

Le groupe a connu un 1^{er} tour avec une poule dense, dans laquelle, après deux matches, chaque équipe avait gagné et perdu un match et pouvait donc autant finir 1^{re} que 4^e du groupe. Après une belle victoire face à la Bretagne et une défaite face à l'Occitanie, il nous restait à jouer la sélection Auvergne – Rhône – Alpes, contre qui nous nous sommes inclinés d'un but dans les derniers instants (équipe qui finira 2^e de la compétition), nous faisant terminer à la 3^e place du groupe.

Bien qu'étant la seule équipe 2 de la compétition, la combativité et l'engagement dont ont fait preuve les joueurs nous ont permis d'être au contact au moins une partie du match dans chaque rencontre.

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	poste
Ellouze	Amir	Paris S'-Germain HB	GB
Baudin	Paul	Massy EHB	GB
Francos	Étienne	HB Les Lions de la Mauldre	AilD
Zahnoun	Lounes	CLOC Achères	AilD
N'guessan	Eythan	Bois-Colombes Sp.	ArD
Thoveron	Timéo	Massy EHB	ArD
Vaillant	Marceau	AC Boulogne-Billancourt	DC
Moutet Fortis	Alix	Le Chesnay YHB	DC
Le Gal	Florian	Le Chesnay YHB	DC
Vauchot Jouannic	Nathan	HBC Conflans	ArG
Louis	Nathanaël	US La Grande-Paroisse	ArG
Joly	Noa	Levallois SC	AilG
Bentrari	Amir	Tremblay-en-France HB	AilG
Baudrit	Émeric	Villemomble HB	Pvt
Pov	Tony	Torcy HB MLV	Pvt

Bilan sportif

Phase de poule :

IDF 2 29 – 18 Bretagne (MT 14-08)

IDF 2 16 – 21 Occitanie (MT 07-08)

IDF 2 16 - 17 Auvergne – Rhône – Alpes (MT 07-09)

Durant les matchs de classement, nous avons été surclassés par une équipe des Pays de la Loire qui avait plus de fraîcheur car elle avait joué seulement 2 matchs à ce moment-là (seule poule de 3 de la compétition) et sortait d'une journée complète de repos.

Lors de notre « finale » pour jouer la place 11 à 12, nous avons mené jusqu'à la dernière minute face à la sélection de l'Océan Indien. Mais une fatigue certaine et une incapacité à régler le problème posé par deux joueurs en fin de match expliquent leur remontée et notre défaite dans les tous derniers instants.

Phase finale – places 9 à 12

½ finale : IDF 2 18 – 26 Pays-de-la-Loire (MT 10-14)

Finale : IDF 2 21 – 22 Océan Indien (MT 10-07)

Notre 12^e place obtenue nous laisse avec un goût amer d'un point de vue comptable, puisqu'une victoire contre l'AURA en 1^{re} phase nous aurait permis de jouer les places 5 à 8. Cependant, dans le contenu, les joueurs ont respecté le projet de jeu et ont fait preuve de combativité et d'engagement. Concernant les temps de jeu, tous les joueurs sont rentrés sur le terrain avec des temps de jeu plus ou moins conséquents (performance, blessure, rotation, ...)

Pour conclure, il est à noté la Belle image donnée par vos joueurs et nos équipes lors de ces Interligues 2025.

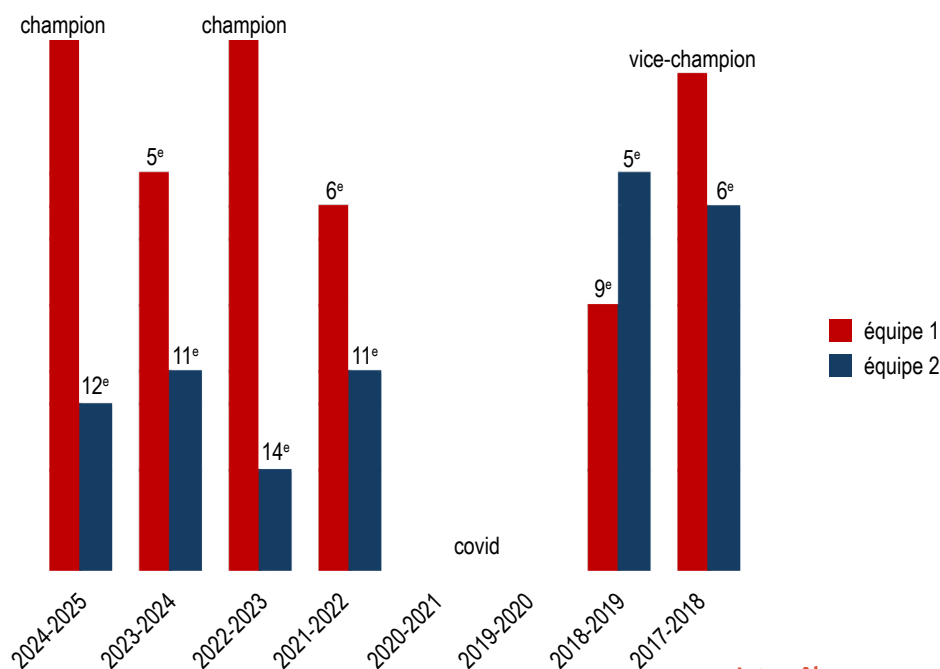
A tel point, qu'elle a été saluée par l'ensemble des Cadres présents sur le Site de St.Dié, en ce début de mois de mai. Ce qui est rend le résultat d'ensemble encore plus magnifique et met en valeur la qualité Formative et socio-Educatives de tous les acteurs du handball de Francilien au quotidien.

*Pour le handball francilien,
L'encadrement des sélections régionales masculines 2010*

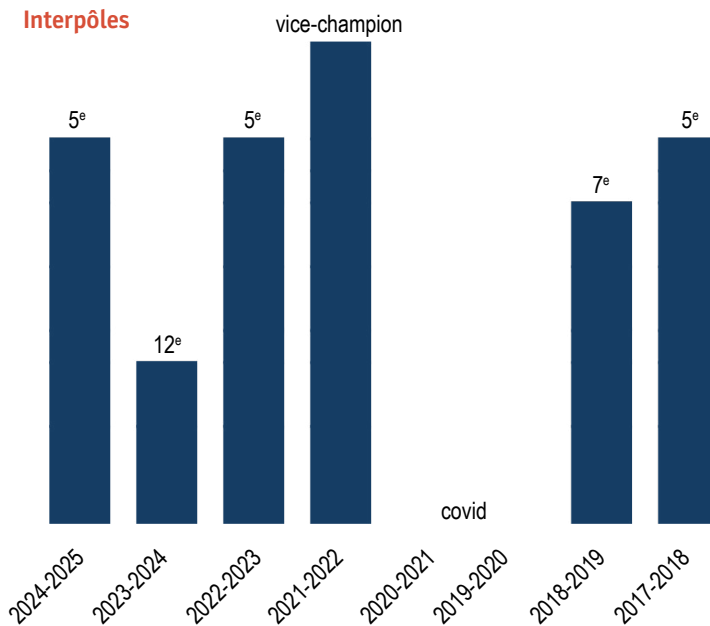


PALMARÈS 2017-2025

Interligues



Interpôles



FILIÈRE FÉMININE

Staff ETR : Éric Calcagnini, Rémi Samson, Halima Diarisso, Alexandre Taillefer, Sébastien Gnanapragassa.

BILAN INTERPÔLES (31 JANVIER - 4 FÉVRIER)

Encadrement : Éric Calcagnini, Rémi Samson, Halima Diarisso, Alexandre Taillefer, Mael Roncin

Nom	Prénom	année de naissance	club
Assogba	Priscille	2010	Aulnay HB
Mongo	Célia	2009	Cergy HB
Kamara	Binta	2009	Cergy HB
Niangui	Tania	2009	Noisy-le-Grand HB
Noslen	Nayenka	2009	Paris 92
Frydman--Sarr	Anta	2008	AS Mantaise
Gouamene	Deborah	2008	Stella S'-Maur HB
Kabeya	Gabrielle	2008	Paris 92
Kamara	Selma	2008	AS Mantaise
Mpioso Mabilama	Grace	2008	Noisy-le-Grand HB
Trifu	Ioana	2008	Noisy-le-Grand HB
Benam	Christiana	2007	Paris 92
Martin	Angelina	2007	Paris 92
Naal	Liyah	2007	Noisy-le-Grand HB
Sissoko	Assa	2007	Noisy-le-Grand HB
Zeidiri	Meissa	2007	Paris 92

Après avoir été blessée les quelques semaines précédant les interpôles, Maeline Thobor, du Cergy HB, n'a pas été sélectionné pour cette compétition. Le choix a été fait de partir à 16 quand même en demandant une dérogation pour Priscille Assogba, qui fera aussi les interligue cette année.

Bilan sportif

J1 | GRAND-EST – IDF (15-15)

Pour l'entrée dans la compétition, l'IDF affronte un des plus gros morceaux de la poule. Nous savons qu'avec ce format une défaite dans ce match nous priverai de finale. Les joueuses commencent le match très fort et mène 9-3 après une dizaine de minutes. Le changement de dispositif défensif de l'adversaire crée le doute dans les têtes de tout le monde et le manque d'automatisme pèse lourd. Après un retour tonitruant, le Grand-Est nous pousse dans nos derniers retranchements jusqu'à mener de 2 buts au cours de la deuxième mi-temps. Les gardiennes d'IDF sont à féliciter, Gabrielle Kabeya réalise un match exceptionnel et Ioana Trifu fini le match avec 3 parades pour un but encaissé dans les 7 dernières minutes. Sur un sursaut d'orgueil, l'IDF obtient un match nul mérité mais compromettant pour la suite du tournoi. Le staff décide alors de jouer le reste de la compétition pour faire les plus gros écarts possibles à chaque match quitte à exposer certaines joueuses à de la fatigue.

J2 | IDF – NOUVELLE-AQUITAINE (17-10)

Consciente d'avoir leur destin entre les mains et d'avoir obtenu un résultat important la veille, les joueuses d'IDF ont un peu de mal en attaque pour cette première période. Malgré les échecs au tir, leur solide défense leur permet d'être devant d'un but à la mi-temps. Suite à une pause très positive dans les discours, les joueuses reviennent sur le terrain calmes et sûres de leurs forces. La défense devient impassable et le jeu d'attaque commence à porter ses fruits, les contre-attaques de Grâce Mpioso font mal. Une belle victoire de 7 buts vient récompenser les efforts et donner de la confiance supplémentaire pour la suite.

J2 | RÉGION SUD – IDF (11-20)

L'IDF commence son match parfaitement, sur la lancée de leur deuxième mi-temps précédente, l'équipe étrille son adversaire du jour avec un 3-0 puis 7-1 après le temps-mort adverse. Face à la démonstration collective de l'IDF, la première période est très compliquée pour le pôle de la Région Sud, qui perd en plus coup sur coup une joueuse majeure sur blessure puis une sur rouge. 3-11 en faveur des franciliennes à la mi-temps. Sentant l'équipe adverse en perdition, le staff francilien se permet de faire tourner son effectif. Les remplaçantes perdent quelques longueurs d'avance, mais l'énergie économisée pourra faire la différence en fin de compétition. L'inquiétude du *goal-average* est repoussée car le Grand-Est perd contre la Nouvelle-Aquitaine lors du dernier match de la journée. La prise de risque des rotations s'avère payante, encore faut-il confirmer.

J3 | PAYS-DE-LA-LOIRE – IDF (14-21)

Avec les résultats de la veille, l'IDF doit endosser le statut de favori de la poule. Pas facile à tenir face à un adversaire en grande forme qui peut encore jouer la première place. Le pôle des Pays-de-la-Loire et ses deux internationales U20, se présente sans complexe face à une équipe d'IDF en pleine confiance mais ayant maintenant gros à perdre.

Résilientes à la pression et ayant trouvé les relations qui marche les franciliennes obtiennent une victoire probante sur ce seul match de la journée. Les défenseuses centrales, Binta Camara et Deborah Gouamene réalisent une prestation XXL au cœur de la défense.

J4 | ANTILLE-GUYANE – IDF (15-31)

Dernière journée de poule et piège de la facilité pour nos franciliennes. En jouant les deux dernières au classement, elles savent qu'elles ont tout en main pour finir première, mais aucune erreur n'est possible car le Grand-Est ne lâche plus de point.

La mise en garde du staff est concrète, l'exigence est au maximum et les attentes auprès des joueuses sont grandes. Avec un match à 9 h, le match piège n'est pas loin et c'est avec difficulté que l'IDF fait le trou dans ce match. Avec beaucoup d'effort, les joueuses s'imposent tout de même largement mais sans être satisfait de la prestation. Seule satisfaction, tout le monde a pu participer à cette victoire et les n°2 ont réussi à bien s'exprimer, mieux que la veille.

J4 | IDF – OCCITANIE (18-15)

C'est avec l'envie de bien faire que les joueuses débute ce dernier match. Nous ne souhaitons pas forcément trop faire tourner, l'ambition est de remettre nos titulaires dans une dynamique positive pour préparer la finale du lendemain. Mais avant de penser à cette finale nous devons gagner.

Cette tâche ne s'est pas avérée si facile dans un match où l'adversaire jouait totalement libéré après une phase de poule compliqué. L'Occitanie produit son meilleur match face à notre équipe qui jouait avec le frein à main. IDF s'imposera quand même par un petit écart de 3 buts mais sans grande inquiétude au vu du scénario. Durant cette journée difficile, Angelina Martin à assurer son rôle de cadre à merveille en amenant beaucoup de stabilité à l'équipe. Un peu

frustré des prestations de la journée et usé par les matchs de poules, le sentiment n'est pas à la célébration. Les joueuses prennent tout de même le temps d'exprimer leur joie de qualification en finale une fois rentrée dans les vestiaires.

Juste après notre dernier match de poule, dans la rencontre pour la première place qui se tient dans l'autre poule, le pôle de Bourgogne – Franche-Comté s'incline, nous offrant donc la Bretagne comme adversaire en finale.

J5 | Finale : BRETAGNE – IDF (15-20)

Entre notre dernier match de poule et la finale il faudra attendre plus d'une journée. Cette attente sera longue et il faudra la gérer psychologiquement. Tout le staff s'organise pour que les joueuses arrivent à l'heure du match dans les meilleures dispositions physiques et mentales. Nous faisons le choix de vivre ses 24h en dehors du gymnase.

La finale s'annonce comme un défi de défense puisque ce sont les deux meilleures défenses de la compétition qui s'affrontent. Et le match commence en ce sens. Les Franciliennes sont à l'aise avec le ballon mais sont maladroites dans le duel avec la gardienne, permettant aux Bretonnes de mener 2-4 au bout de 10 minutes. Malgré tout, une sérénité à toute épreuve se dégage du groupe de l'IDF, Liyah Naal sonne la révolte et porte son équipe comme tout au long de la compétition. Toujours aussi solide derrière, elles font petit à petit leur retard et prennent l'avantage grâce à une finale incroyable de Nayanika Noslen, jusqu'alors un peu timide dans cette compétition. À la mi-temps IDF mène 12-11.

La deuxième période tourne complètement à l'avantage de l'IDF. Le contrôle du match ne semble plus pouvoir leur échapper et elles prennent petit à petit une avance qui sera décisive.



Bilan général

À l'issue de la compétition

Neuf joueuses sont retenues pour le SNU18 : Déborah Gouamene, Gabrielle Kabeya, Binta Kamara, Grâce Mpioso, Nayanika Noslen, Assa Sissoko, Maeline Thobor, Ioana Trifu, Liyah Naal

Deux sur le stage Beach Handball : Selma Kamara, Anta Frydman--Sarr

Avec une équipe invaincue et un comportement inspirant, je tiens à féliciter l'ensemble des joueuses pour leur performance. C'est une grande fierté d'avoir été celui qui les accompagnait face à ce défi. Cette victoire ramène un premier titre aux IP pour l'IDF, depuis plus de 12 ans et depuis la réforme des grandes régions. Nous aurons à cœur de maintenir ce niveau dès la saison prochaine.

Aussi je voudrai dédier une partie de ce succès à mon prédécesseur, Michael Zinga, qui entraînait ce pôle depuis de nombreuses années et qui aura été un acteur majeur dans la performance des joueuses sur cette compétition.

Pour finir je prendrais le temps de remercier chacun des membres du staff pour leur implication et l'acceptation de leur rôle au service de la performance collective :

- Éric Calcagnini, qui par sa présence, ses conseils et ses recommandations, m'a permis de mieux appréhender les enjeux et les pièges d'une compétition nouvelle pour moi et si familière pour lui.
- Halima Diarisso, adjointe de l'équipe, qui a su compléter mon discours lorsque cela était nécessaire. Avec la confiance des filles et sa connaissance du groupe elle a su nous orienter parfaitement. Merci de ton soutien et de ta confiance tout au long des IP.
- Alexandre Taillefer, assistant vidéo. Grâce à son travail d'analyse et à la qualité de ses montages vidéo, Alexandre m'a permis de proposer aux joueuses un contenu de qualité dans des délais infernaux. Je suis très heureux de l'alignement de nos visions et de notre capacité à travailler sur un objectif commun.
- Mael Roncin, Kiné. Ce jeune kiné que je découvrais sur la compétition a fait preuve de compétence et d'autonomie. En plus de ses qualités humaines, Mael a permis à l'équipe de rester loin de la blessure et de passer un cap dans la récupération pendant la compétition.

Merci aux dirigeants pour leur confiance et pour avoir mis en place les conditions de notre succès. À l'année prochaine !

Rémi Samson,
entraîneur du pôle espoirs féminins

BILAN SÉLECTIONS RÉGIONALES

Bilan interligues équipe IDF 1

Encadrement : Alexandre Taillefer et Sébastien Gnanapragassa

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	poste
Pennavayre	Nayla	Stella S'-Maur HB	GB
Frances Perrier	Maele	Paris St-Germain HB	GB
Traoré	Oumou	Noisy-le-Grand HB	AilD
Duarte	Neilylah	HBC Noisiel	AilD
Wattiez	Melody	Aulnay HB	AilD
Douart	Charline	HBC Serris VE	ArD
Mannevy	Medina	HBC Noisiel	DC
Bougaa	Lalya	Montreuil HB	DC
Malonga	Rosie	Stella S'-Maur HB	ArG

Ngoma	Luisa	Stella S'-Maur HB	ArG
Assogba	Priscille	Aulnay HB	ArG
Diomande Karamoko	Makissia	Stella S'-Maur HB	AilG
Alixé	Chloé	Cergy HB	AilG
Diaby	Hawa	Aulnay HB	Pvt
Radi	Sanaa	HBC Gagny	Pvt
Secq	Charlie	Stella S'-Maur HB	Pvt

Bilan sportif

Résultats

- Match 1 : **victoire** contre Océan Indien : 17-8
- Match 2 : **victoire** contre la Bretagne : 19-17
- Match 3 : **victoire** contre la Normandie : 28-10
- Match 4 (½ finale), **victoire** contre le Centre – Va-de-Loire : 14-13
- Match 5 (finale) : **défaite** contre l'Occitanie : 15-20

– Attaque

- Nous avons progressé sur le tir de loin et le jeu avec l'aile.
- Nous devons nous améliorer sur la relation avec le PVT et produire un jeu moins dans le duel et plus dans la prise d'intervalle !
- Notre jeu rapide dépend trop de la qualité du repli adverse...

– Défense

- Nous avons régressé dans notre capacité à neutraliser la base arrière...
- Notre repli a été au rdv tout au long de la compétition.

D'un point de vue de la détection, deux joueuses ont été convoquées en équipe de France U18 (Nayla Pennavayre & Oumou Traoré), 9 ont été convoquées au SN U16 (Nayla Pennavayre, Oumou Traoré, Hawa Diaby, Lalya Bougaa, Medina Mannevy, Melody Wattiez, Priscille Assogba, Sanaa Radi, Makissia Diomande. Et 7 joueuses basculeront du site de Fontainebleau au site de Châtenay (Nayla Pennavayre, Oumou Traoré, Hawa Diaby, Lalya Bougaa, Medina Mannevy, Chloé Alixe, Charline Douart).



Bilan interligues équipe IDF 2

Encadrement : Halima Diarisso et Rémi Samson

Objectif de cette équipe

L'équipe 2 a pour objectif principal l'évaluation de joueuses hors structure dans un contexte de compétition.

Si les résultats sportifs sont importants, la priorité reste la détection de joueuses en vue de l'intégration au SN U16, et/ou au pôle.

Nous avons effectué 3 stages de détection ligue. Une cinquantaine de joueuses de la génération 2010 ont été vues entre les opérations de l'an dernier et de cette saison.

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	niveau de jeu
Vandenbussche--Dessaint	Jeanne	Issy-Paris Hand	GB
Fofana	Tenin	SCA 2000 Évry	GB
Colbus	Orlane	HBC Noisiel	AilD
Morel	Louise	Marolles HB	AilD
Rolland	Flore	Courbevoie HB	ArD
Mefane Metoua	Sylvana	Montreuil HB	ArD
Diop	Diarra	HBC Gagny	DC
Mazazi	Maïssane	Aulnay HB	DC
Marignan	Alyssa	Villemomble HB	ArG
Masse	Léa	CLOC Achères	ArG
Rosamond	Mayssa	HBC Gagny	AilG
Mozar	Silaya	Aulnay HB	AilG
Imaoui	Kassy	Aulnay HB	Pvt
Fofana	Fatima	ES Montgeron	Pvt

Bilan sportif

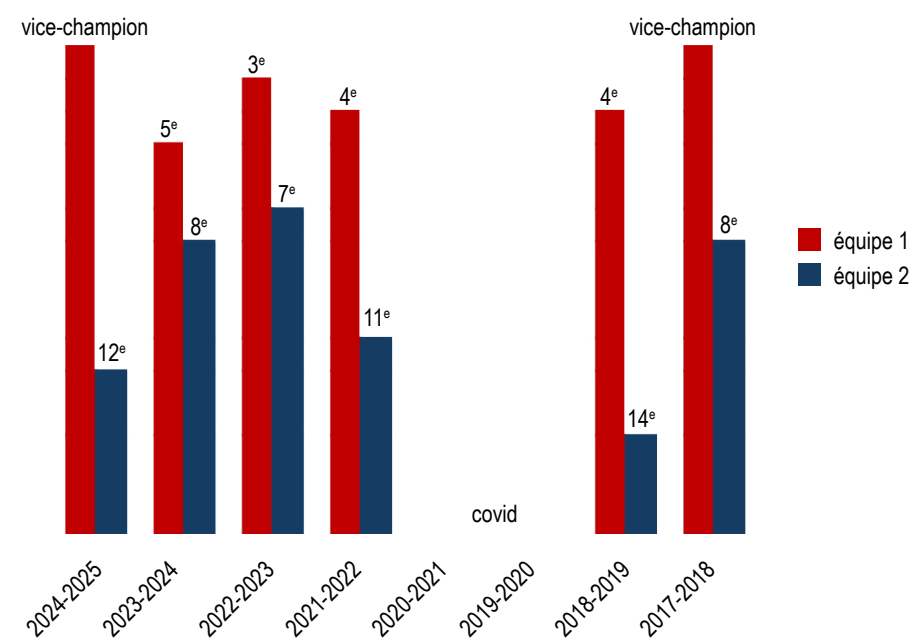
Résultats

- Match 1 : **victoire** contre les Pays-de-la-Loire : 23-17
- Match 2 : **défaite** contre le Centre – Val-de-Loire : 13-19
- Match 3 : **défaite** contre l'Auvergne – Rhône – Alpes : 23-29
- Match 4 : **défaite** contre la Bretagne : 18-22
- Match 5 (places 11-12) : **défaite** contre la Région Sud : 18-31

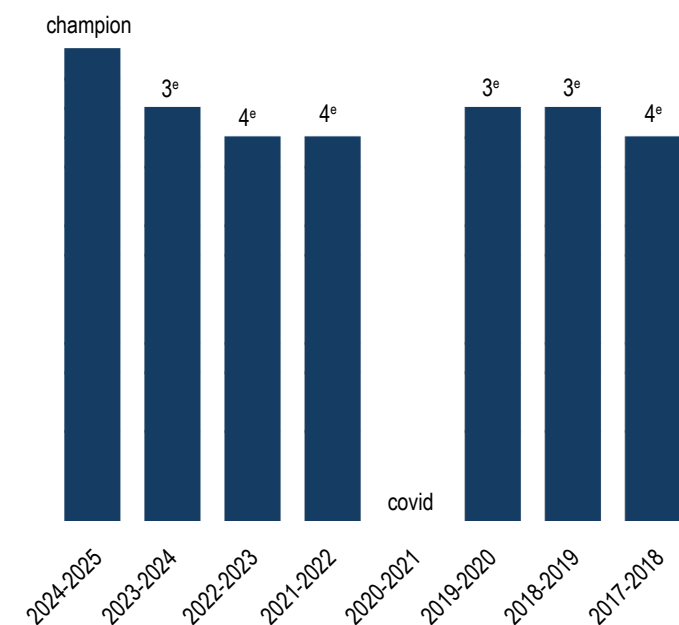


PALMARÈS 2017-2025

Interligues



Interpôles



FILIÈRE BEACH HANDBALL

Salarié en charge : Thomas Caradec

SÉLECTIONS RÉGIONALES

Coupe de France des territoires 2024

- Sélection masculine : 7^e / 12 (5^e en 2022-2023)
- Sélection féminine : 9^e / 11 (6^e 2022-2023)

Mise en place de temps de travail en commun avec les sélections de Normandie à Houlgate et Châtenay-Malabry en juin 2024 dans le cadre de la préparation à la Coupe de France des territoires.

Poursuite de ces temps cette saison avec l'ajout de la ligue Bretagne. 3 stages-tournois sont prévus cette saison :

- Paris : 31 mai et 1er juin
- Rennes : 14 et 15 juin
- Houlgate – Deauville : 27-28-29 juin.

Espoirs

Cette saison, les sélections espoirs de Beach Handball ont été créés. Elles sont composées des joueuses et joueurs né en 2008 et 2009 repérés lors des intercomités Beach Handball des deux saisons précédentes.

En plus des 2 stages régionaux qui ont eu lieu en février et mars 2025, elles ont eu l'occasion d'affronter cette saison les équipes de France Masculine et Féminine U17 de Beach Handball et participeront également aux stages et tournois prévus en mai en juin en Bretagne et en Normandie

INTERCOMITÉS BEACH HANDBALL 2024-2025

6 comités en garçons et 7 en filles ont réellement participé à la compétition.

Les 5 sélections masculines et féminines qui se qualifieront pour la phase intersecteurs seront connus le 28 mai, à l'issue du dernier tournoi de la phase régionale.

Les finalités nationales auront une nouvelle fois lieu à Châteauroux du 5 au 6 juillet.

Merci aux comités pour leur participation à cette compétition qui a pour objectif d'être pérennisée.

PPF NATIONAL

À la suite de l'organisation des saisons 2023 et 2024 des intercomités beach handball et d'un nouveau temps de détection organisé lors des interligues 2025, 3 joueuses franciliennes (1 pôliste et 2 non-pôlistes) et 3 joueurs franciliens ont participé au second stage national beach handball féminin organisé au CSN Houlgate en mars 2025.

À la suite de l'organisation de deux stages de préparation supplémentaire à la MDH et à Altenheim en Allemagne, 2 joueuses francilienne sont encore susceptibles de participer au championnat du monde U17 et à l'Euro U17 qui auront lieu en juin et juillet 2025.

FORMATION DÉVELOPPEUR-ANIMATEUR BEACH HANDBALL

Depuis cette saison, la ligue Île-de-France propose en format modulaire la formation fédérale *Animateur beach handball*.

Ce module est aussi suivi par 7 stagiaires du TFP4 parcours « offres de pratique » porté par la ligue.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

La ligue a organisé plusieurs événement Beach la FFSU et les STAPS / SUAPS franciliens qui a permis d'initier un grand nombre d'étudiant à la pratique Beach.

Elle travaille également avec l'UNSS, au développement de la pratique en milieu scolaire, que ce soit en formant les professeurs à cette pratique ou en permettant aux collégiens et lycéens franciliens de la découvrir lors d'événements ou des « Mercredis du Hand » qui ont été lancé cette saison.



Élues en charge : Sabrina Jaubert & Nathalie Lassalle

Salariés : Béatrice Cosnard, Mohamed Choulia Merabet, Thomas Caradec & Lucas Clément (apprenti)

LE MONDE SCOLAIRE

BILAN 2024-2025



4 temps forts scolaires

- > Journée du sport scolaire (septembre 2024) / base de loisirs régionale de Jablines
- > Journée parapsport (janvier 2025) / Maison du Handball (Créteil)
- > Journée Olympique (avril 2025) / Halle Carpentier (Paris)
- > Ta région en mode sport (mai 2025) / base de loisirs de Cergy

Des sessions de découvertes

- > 1 formation enseignants UNSS beach/hand à 4 (janvier 2025)
- > 2 plateaux UNSS féminins de Hand à 4 (novembre 2024)
- > 1 journée de formation des arbitres UNSS (janvier 2024)
- > 1 plateau UNSS de handfauteuil (février 2025) *(nouveau)*

Et la mise en place d'actions régulières !

- > Les mercredis du hand scolaire (invitations de collèges et lycées tout au long de la saison) *(nouveau)*
- > Les nuits du hand à 4 universitaires (en lien avec la Ligue IDF du sport universitaire)
- > L'accueil des finalités interacadémiques UNSS *(nouveau)*
- > L'accueil des finalités universitaires



Ligue Paris Île-de-France
du Sport Universitaire
Académies de
CRÉTEIL - PARIS - VERSAILLES



SPORT SANTÉ

ACCROÎTRE LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT SANTÉ...

En sensibilisant les acteurs des collectivités

2 journées de sensibilisation au handfit avec es éducateurs de la ville d'Ivry-sur-Seine et du Kremlin-Bicêtre *(nouveau)*

En développant la pratique auprès du public entreprise *(nouveau)*

4 animations *Hand Corporate*

- découverte de la pratique handfit auprès des collaborateurs d'entreprises
- mise en place d'événements *team building*



PERSPECTIVES

Hand Corporate : bien-être et cohésion en entreprise

- > **Objectif** : Déployer une offre innovante de sport santé en entreprise, combinant séances régulières (Handfit) et actions ponctuelles de team building DSVE
- > **Publics cibles** : Entreprises (TPE/PME, grands groupes), collectivités, universités, EHPAD
- > **Deux formats complémentaires** :
 - Pratique régulière : accompagnement à la mise en place d'ateliers Handfit, Hand à 4 via des outils dédiés pour les clubs
 - Actions ponctuelles : organisation de journées, intervention ou séminaires type team building
- > **Étapes opérationnelles** :
 - Modélisation économique (tarifs, appels à projets, projections)
 - Conception d'outils commerciaux (plaquettes, argumentaires)
 - Lancement d'une campagne de prospection ciblée
 - Déploiement d'un test pilote (suivi, retours d'expérience)
 - Structuration et animation d'un réseau d'intervenants qualifiés
- > **Ressources humaines mobilisées** :
 - 0,2 ETP – Coordination générale / lien entreprises
 - 0,2 ETP – Communication / animation test
 - 0,2 ETP – Suivi des éducateurs / réseau
 - 0,1 ETP – Recherche de financements (AAP)
 - 0,1 ETP – Évaluation et capitalisation

Total RH estimé : 0.8 ETP

FÉMINISATION

COACH'ELLES

En quelques chiffres:

- > 18 femmes intégrées au dispositif sur les 4 saisons
- > 3 modèles de statuts :
 - apprentie 17/18
 - stagiaire 1/18
 - salariée 1/18
- > Trois employeurs différents:
 - ligue 5/18
 - comité 1/18
 - club 13/18



En 2024 -2025 :

Nombre de salarié temps plein dans un club ou un comité : 5/18

Nombre de clubs qui ont embauché une Coach'elle : 13 /18

Nombre de clubs qui ont fait appel à la mise à disposition de la ligue : 14 clubs

Les coach'elles 2021-2024

promotion	Coach'Elles	statut	structure	MAD	situation 2024-2025
2021	Lucie De Carvalho	apprentie TFP4 validée	ES Vitry & comité 94		CDI comité 94
2021	Daniella Jovien	apprentie TFP4 validée	US Ivry		Club : Tu Verrière
2021	Manon Beauvillain	apprentie TFP4 validée	ligue	Cergy HB CSM Gennevilliers HB Boucle-de-Seine 78	temps plein Cergy HB
2021	Lalia Yatera	apprentie TFP4 non validée	CSA Kremlin-Bicêtre		pas de carte professionnelle
2021	Jessyka Weschi	apprentie TFP4 validée	CSA Kremlin-Bicêtre		CDI omnisport CSAKB
2021	Justine Groslevin	apprentie TFP4 validée	comité 77		carte professionnelle en responsabilité des sélections du comité
2022	Mariam Ouattara	apprentie TFP4 validée	ligue	ES Stains HBC St-Gratien / Sannois HBC Ass. Roissy HB comité 95	carte professionnelle double projet infirmière
2022	Mélanie Roupie	apprentie TFP4 non validée	ligue	HBC Soisy-Andilly-Margency CSM Eaubonne CSM Gennevilliers Cergy HB	pas de carte professionnelle double projet entraîneur et psy
2022	Lucie Antunes	apprentie TFP4 validée	ES Vitry		
2022	Annie-L Cyrille	apprentie TFP4 non validée	Paris UC		
2022	Bilel Ba	apprentie TFP4 validée	Paris UC		recherche d'emploi
2022	Cindy Domont	apprentie TFP4 validée	HBC Val-de-Seine		CDI HBC Val-de-Seine
2022	Assetou Doumbia	apprentie TFP4 validée	Cergy HB		carte professionnelle toujours au club
2023	Aminata Demba	apprentie TFP4 validée	ligue	CSM Finances Saint Ouen	carte professionnelle toujours au club
2023	Myriam Sénécal	apprentie TFP4 non validée	ligue	Drancy puis Saint Maur	En arrêt maternité Stella St-Maur HB
2024	Léa Frund	apprentie en cours	ligue	HBC Noisiel	apprentie HBC Noisiel
2024	Lucina Valina	apprentie en cours	Aulnay HB		
2024	Angéline Gaume	apprentie en cours	Paris St-Germain HB		



L'équipe projet



Sabrina Jaubert
Nathalie Lassalle
élues référentes

- Fixent les orientations du programme
- Rencontrent et participent au recrutement des candidates du programme

équipe développement
suivi accompagnement

- Rencontrent et participent au recrutement des candidates du programme
- Communiquent les objectifs du projet
- Organisent les événements de promotion

Monique Ansquer
élu RH

- Gère les relations administratives et conventions avec les clubs
- S'assure de la conformité des contrats des Coach'Elles

service communication

- Création de supports visuels / vidéos pour les réseaux

PERSPECTIVES

> CONTINUITÉ & ANIMATION DU RÉSEAU COACH'ELLES

Étapes clés :

- recensement des clubs d'accueil et candidates, promotion du dispositif (via comités + réseau)
- aide à la rédaction des fiches de poste + cadrage des missions
- accompagnement du club employeur (outils RH, appui OPCO, CFA ...)
- suivi individuel (livret partagé, entretiens, visites, appui tuteur)
- animation collective (temps de regroupement, réseau Coach'elles)
- valorisation (bilans, portraits, communication réseaux)

Moyens estimés pour 8 Coach'elles

- 0,2 ETP coordination
 - 0,3 ETP accompagnement alternantes
 - 0,3 ETP animation / valorisation
- Total RH : 0,8 ETP

RECRUTEMENT

vous êtes un club ?



vous êtes une candidate ?



> DÉVELOPPEMENT DE LA FÉMINISATION

Objectif : augmenter le nombre d'équipes féminines U11F et d'éducatrices

Publics : jeunes filles (U11), collégiennes, femmes loisirs plus de 16 ans, étudiantes

Volets déployés :

- Challenge Hand à 4 U11F clubs (4 étapes + 1 finale)
- Volet scolaire UNSS / USEP : 3 étapes avec les académies
- Volet loisir adultes plus de 16 ans : soirées Handfit / week-end conviviaux
- Volet universitaire : challenge interacadémique + promotion encadrement

Indicateurs clés :

- +10 % de clubs avec équipe U11F
- 10 étapes organisées / 5 séminaires post-événement
- Nombre d'éducatrices formées ou identifiées

Moyens estimés

- 0,8 ETP (≈ 28 h / semaine)
 - 38 500 € de coût annuel dont 24 000 € de recettes identifiées
- Reste à charge : 14 500 €

PARA HAND (HAND ADAPTÉ / HAND FAUTEUIL / HAND SOURD)

ACTION MENÉES

Rencontres régionales / nationales du Handensemble

Les rencontres régionales se sont déroulées du 10 au 12 avril 2025, au Kremlin-Bicêtre sous le thème de la pratique partagée :

- 10 avril : accueil d'IME et pratique du hand adapté (organisation et encadrement de la journée par les TFP4)
- 11 avril : sensibilisation et pratique partagée à destination du public scolaire
- 12 avril : tournoi Handfauteuil à 6 et Handadapté

500 personnes sur les trois journées.

Participation aux Rencontres nationales qui ont eu lieu du 7 au 9 septembre 2024 en parallèle de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques.

La ligue Île-de-France y était représentée par 1 équipe hand fauteuil et 1 équipe hand'adapté.

Premiers de cordée

12 journées d'intervention tout au long de la saison en milieu hospitalier

1 journée évènement (*Journée Évasion*) au stade de France en faveur des IME

Renouvellement de la convention.

Sensibilisation

Tiby U21 Val-d'Europe 2025

1 journée de sensibilisation au handfauteuil à destination du public scolaire en partenariat avec le Claye-Souilly Handfauteuil 77

Match régional de qualification pour le championnat de France handfauteuil à 6 en ouverture des finales du tournoi U21.

Participation à plusieurs événements organisés par nos partenaires : CROSIF, UNSS ...

Sensibilisation de près de 1000 personnes au handball et aux différentes formes de handicap.

La ligue prête de manière régulière aux clubs et comités des fauteuils afin de leur permettre de sensibiliser au domaine du handicap. Depuis 2021, le nombre de prêt de fauteuils est en augmentation de près de 161 %.



PERFORMANCE

- Hand Sourd : 2 clubs en IDF, le CS Sourds-Muet de Paris et le Pontault-Combault HB, ont participé au Challenge Hand Sourd Masculin 2025. Le Pontault-Combault HB s'est également hissé en finale de la Coupe de France 2025.
- Handfauteuil : l'US Houdan et le Handfauteuil Claye-Souilly 77 ont participé à la 2^e édition de la Coupe de France Handfauteuil à 4 (le Handfauteuil Claye-Souilly 77 a d'ailleurs organisé la demi-finale) ainsi qu'à la 2^e édition du championnat de France Handfauteuil à 6 (l'US Houdan a atteint les demi-finales de la compétition).
- Arbitrage : La ligue Île-de-France est parmi toutes les ligues celle qui compte le plus d'arbitres et délégués formés pour favoriser le bon déroulement de ces différentes compétitions. Un binôme francilien a arbitré la finale de la Coupe de France handsourd.



PERSPECTIVES

- > **Déploiement territorial du Para Hand**
Recensement des structures prêtes à accueillir
Réunions de coordination territoriale
Valorisation des pratiques partagées (Hand à 4, Handfit...)
Présence événementielle, animation terrain
- > **Championnat Handfauteuil IDF**
Questionnaire aux clubs
Format consensuel / pilotage du championnat
Habillage spécifique et animation réseau
- > **RH mobilisables**
Salariés ligue + clubs / comités
Bénévoles, TFP4, éducateurs volontaires
Thomas Caradec en coordination
- > **Budget**
lié à la demande ANS / en lien avec budgets comités (non défini)

ÉVÈNEMENTIEL

DU STADE VERS L'EMPLOI (DSVE)

8 opérations organisées en partenariat avec les antennes locales de France Travail, ayant regroupé 780 demandeurs d'emploi & 80 entreprises

5 comités impliqués

58 000 € en prévision

DT 92	Villeneuve-la-Garenne + comité 92	8 octobre 2024	100 demandeurs d'emploi
DT 94	Le Kremlin-Bicêtre	10 octobre 2024	100 demandeurs emploi
DT 77	Provins + comité 77	15 octobre 2024	80 demandeurs d'emploi
DT 77	Meaux + comité 77	17 octobre 2024	100 demandeurs d'emploi
DT 75	Paris 20 ^e Paris SC	3 décembre 2024	100 demandeurs d'emploi en situation d'handicap
DT 92	Puteaux + comité 92	20 janvier 2025	100 demandeurs emploi
DT 94	MDH – ligue	23 janvier 2025	100 demandeurs d'emploi
DT 93	Montreuil + comité 93	11 février 2025	100 demandeurs d'emploi

> en attente de la convention régionale et de la planification

> programmation à venir de nouvelles opérations dans le 91 et dans le 93



HANDBALL TOI AVEC LIDL

Opération programmée le 10 juin 2025 à Meudon, en partenariat avec le comité 92.

Plus de 300 écoliers y seront rassemblés pour participer à une journée de hand à 4 avec ateliers alimentation, en présence de Nikola Karabatic notamment.



ANIMATION DE LA FOIRE DE PARIS

Opération menée en partenariat avec le CROSIF et le comité départemental des Hauts-de-Seine, du 1^{er} au 5 mai.

Présentation des activités handfit, hand à 4 et babyhand.

JOURNÉES PORTES OUVERTES MDH

3 dates cette saison :

- 6 décembre : 120 enfants, de 8 à 10 ans (10 établissements)
- 14 mars : 440 enfants, de 6 à 10 ans (19 établissements)
- 16 mai : 260 enfants, de 7 à 13 ans (12 établissements)

Objectif : utiliser le cadre de la Maison du handball pour promouvoir les offres de pratique (animations hand à 4, handfit, beach handball) et produire du lien entre un établissement et le club local, en réponse à la demande de la Maison du hand / s'inscrit dans le projet FDVA 2.

Public : essentiellement scolaire & périscolaire

PERSPECTIVES

Relance de la tournée du Grand 8

Objectif : Organiser des événements territoriaux à fort impact local

Publics : clubs, collectivités, QPV, scolaire, périscolaire, PSH

Étapes clés :

- Diagnostic partagé clubs/mairies (questionnaire, cahier des charges)
- Création outils de communication + calendrier événementiel
- Coordination territoriale avec comités
- Création du réseau d'intervenants
- Appui logistique (prêt matériel, RH...)
- Suivi / évaluation du dispositif

Moyens estimés :

- 0,2 ETP coordination
 - 0,2 ETP soutien clubs
 - 0,2 ETP logistique
 - 0,1 ETP communication
 - 0,1 ETP évaluation
- total RH : 0,8 ETP



SERVICE CIVIQUE

BILAN 24-25

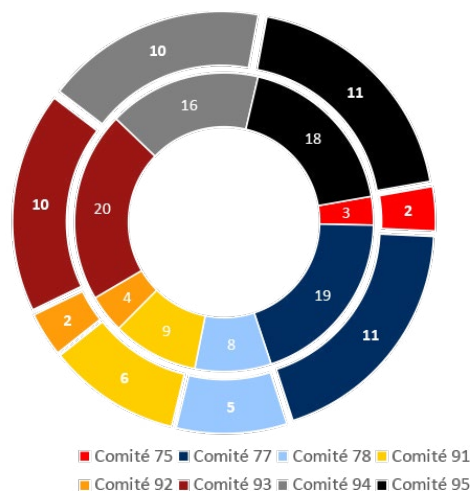


Pour la saison 2024-2025, la ligue Île-de-France a validé 97 dossiers de volontaires en Service civique, répartis dans 59 clubs du territoire, soit 1,62 volontaires par structure en moyenne (objectif : tendre vers 2 pour la saison 2025-2026, en conservant un nombre de volontaires et de structures d'accueil similaire, voir plus grand).

nombre de services civiques par comité			
comité 75 (3)	comité 77 (8)	comité 78 (19)	comité 91 (9)
CSM Finances Paris SC	US Lagny-Montévrain US Vaires EC Mormant AHBC HBC Serris VE Sénart HB SC Gretz-Tourman USM Villeparisis CS Monterelais Le Mée SHB Claye-Souilly SHB Cesson Vert-St-Denis HB	AS Poissy Plaisir – Les Clayes HB Triel-Chanteloup-Hautil HB CLOC Achères HB Boucles-de-Seine 78	Val-d'Yerres HB AS Villebon-Longjumeau HBC Val-de-Seine AS Corbeil-Essonnes ES Brunoy Massy EHB
comité 92 (4)	comité 93 (20)	comité 94 (16)	comité 95 (18)
Rueil AC ES Colombienne	Tremblay-en-France HB Lilas-Pré HB Montreuil HB AS Drancy Noisy-le-Grand HB Villemomble HB SO Rosny-sous-Bois Montfermeil HB CM Aubervilliers USM Audonienne	CA L'Haÿ-les-Roses Villiers EC CS Valenton Élan Chevilley-Larue HBC Arcueil ES Sucy ASA Maisons-Alfort Réveil de Nogent Stella Saint-Maur HB CSM Bonneuil	Avenir de Survilliers – Fosses-Marly HB FB2M Agglo. Roissy Pays-de-France 95 Élite Val-d'Oise HB Cergy HB HCB Soisy-Andilly-Margency AS Saint-Ouen-l'Aumône HB Goussainville HB Saint-Brice COM Argenteuil Comité 95

Répartition dans les comités: nbre de clubs et nbre de services civiques

34% de filles

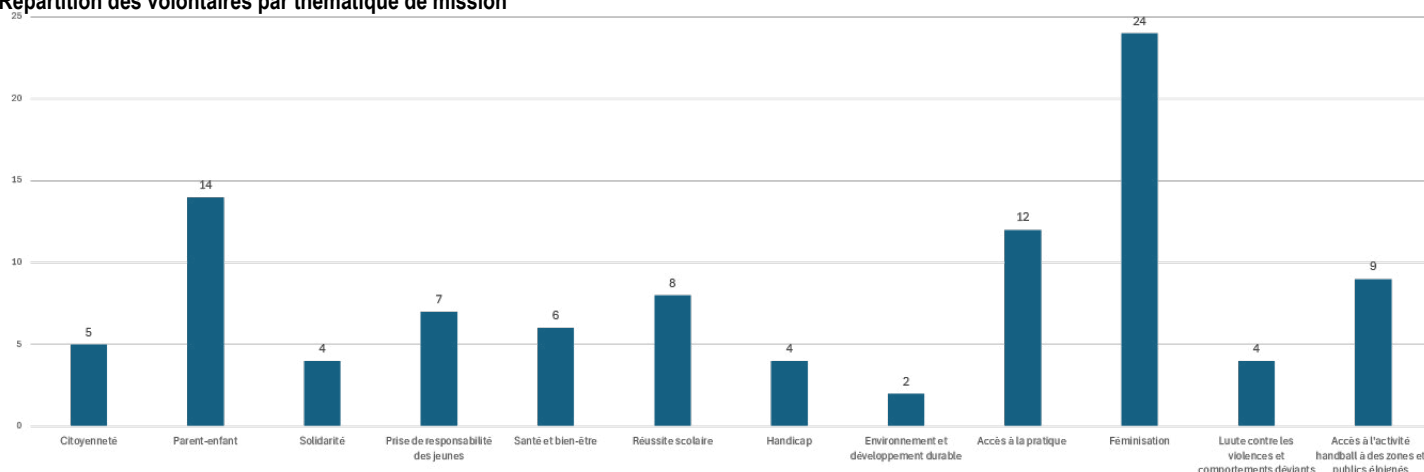


Une nouveauté : la formation civique et citoyenne portée par la ligue, qui a rassemblé 57 jeunes !

PERSPECTIVES

- Conserver le nombre de volontaires (100) au sein de nos clubs.
- Veiller à l'augmentation de la part de volontaires en service civique féminin pour tendre vers un ratio de 50 % homme / femme.
- Accompagner l'intégration de personne en situation de handicap dans le dispositif Service civique

Répartition des volontaires par thématique de mission



ANS 2025

CHIFFRES CLÉS

2022 : La fédération a attribué un budget total de 423 957 €.

La part attribuée concernant la pratique féminine est de 139 084 €, soit 32,80 % du budget.

2023 : 359 000 €.

dont 104 718 € sur la pratique féminine, soit 29,17 % budget.

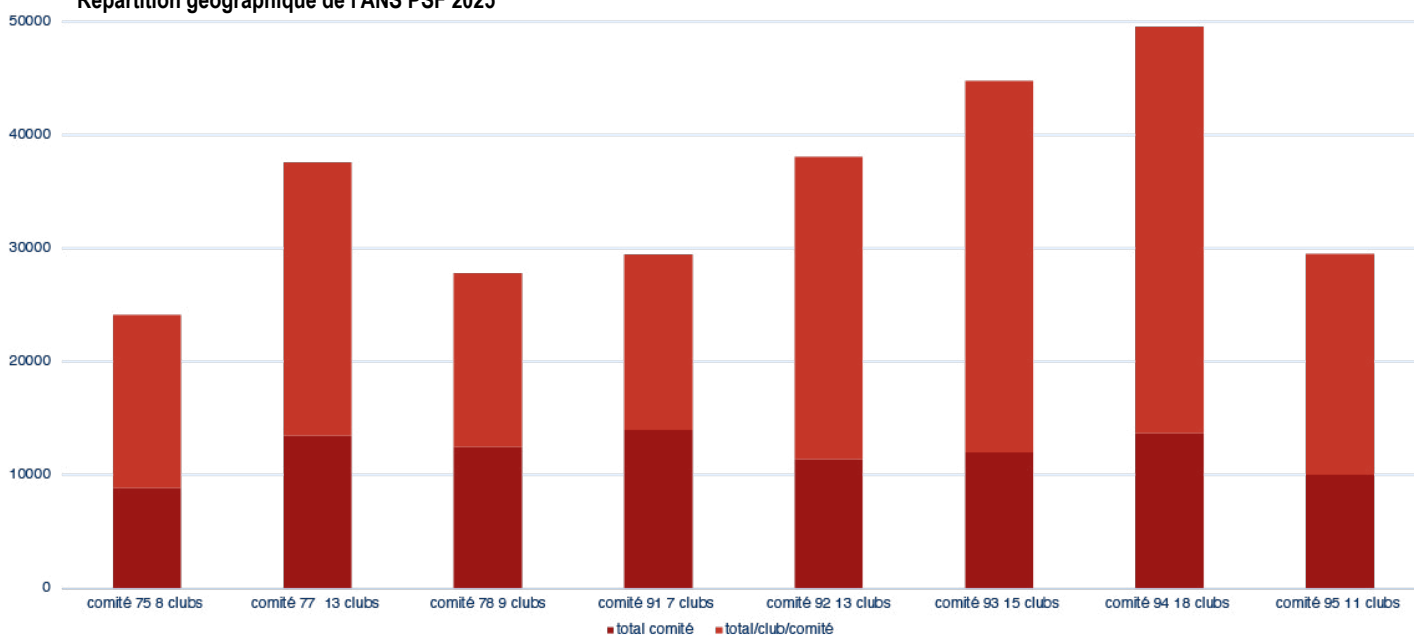
2024 : 335 570 €

2025 : 308 560 €

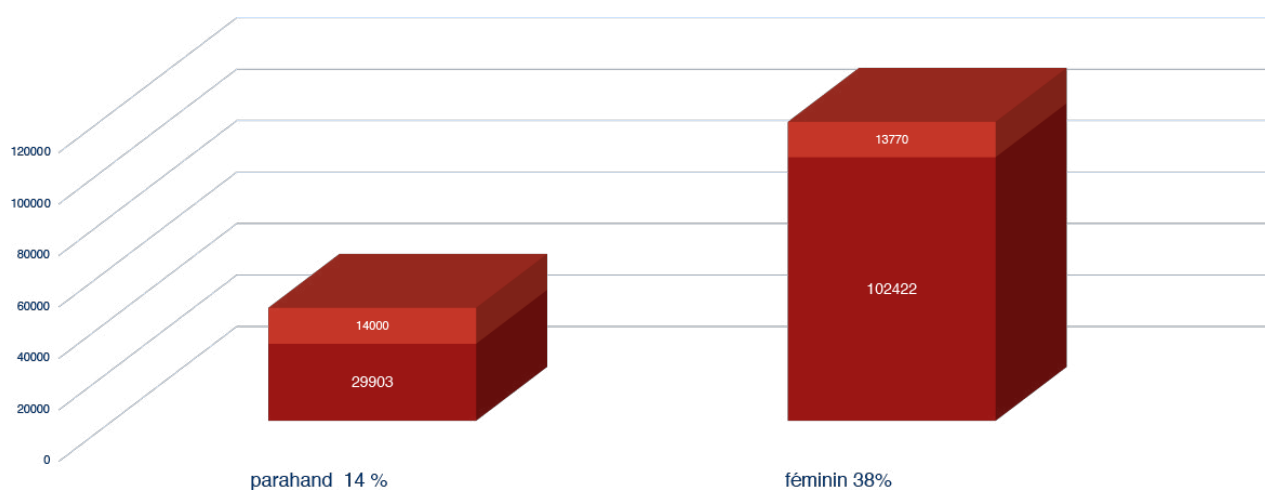
ANS 2025	répartition territoriale		
308 560 €	185 136 €	60 %	pour les clubs
	95 653 €	31 %	pour les comités
	27 770 €	9 %	pour la ligue



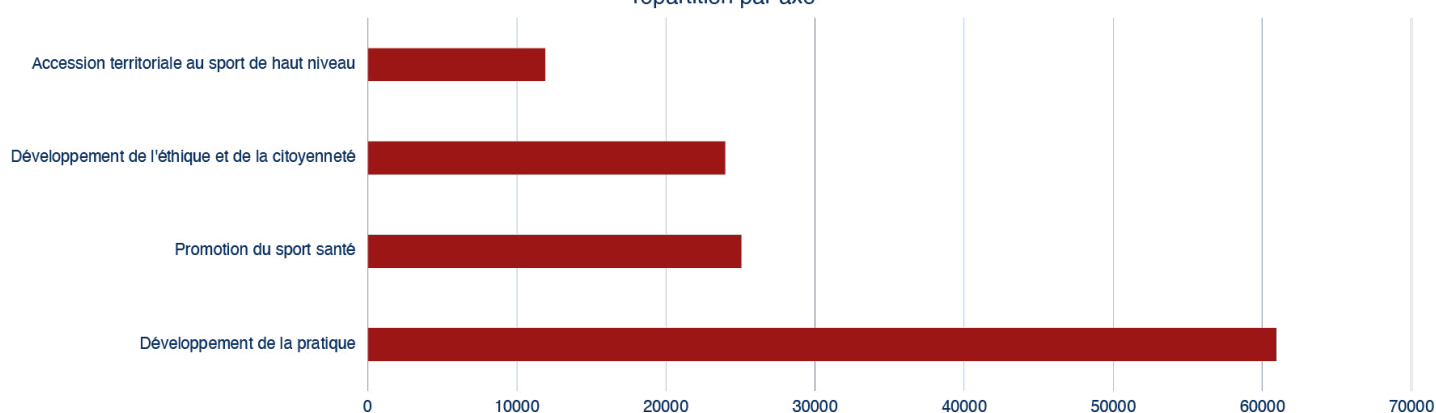
Répartition géographique de l'ANS PSF 2025



par comité	nbre de demande en nombre de dossier club	en % des clubs du comité	variante 2024-2025	nbre actions
comité 75	8	73 %	=	13
comité 77	13	31 %	=	13
comité 78	9	24 %	=	16
comité 91	7	18 %	- 5	15
comité 92	11	41 %	=	22
comité 93	18	69 %	+3	35
comité 94	18	56 %	=	29
comité 95	10	38 %	+1	17
total	94		- 2	160



répartition par axe



Élue en charge : Monique Ansquer
 CTS coordonnateur : Nicolas Keïta
 Responsable pédagogique : Guillaume Bonnet

RAPPEL ORGANISATIONNEL DE L'ITFE

Pilotage
stratégique

CONSEIL PÉDAGOGIQUE (16)
 BD ligue + Pdts comités + CTS + Resp. pédagogique ITFE

Pilotage
opérationnel



M. Ansquer
 vice-Présidente
 emploi – formation



N. Keïta
 CTS
 coordinateur ETR



G. Bonnet
 responsable
 pédagogique ITFE

Pilotage
pédagogique



M. Defrocourt & B. Cosnard
 TFP4 – Educateur de handball
 Formation professionnelle



N. Keïta & G. Bonnet
 TFP5 – Entraîneur de handball
 Formation professionnelle



M. Hajicek
 arbitrage & officiels



G. Bonnet
 autres formations



M. Raholijaona – S. Tortora – C. Gnahoua
 administratif & financier



M. Defrocourt
 référente intégrité
 recyclage & équivalences



N. Hachette
 communication



T. Caradec
 référent handicap

ÉTAT DES LIEUX, EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE L'OLYMPIADE

Les objectifs du projet 2024-2028

- Faciliter l'accès aux premiers niveaux de formation : rendre les premières étapes de la formation accessibles à tous.
- Adapter les modalités pour les entraîneurs confirmés : ajuster les formats et les contenus de formation pour répondre aux besoins spécifiques des entraîneurs expérimentés.
- Professionnaliser les clubs volontaires : aider les clubs qui souhaitent se professionnaliser à travers des formations adaptées.
- Accompagner les salariés et les clubs : offrir un soutien continu aux salariés des clubs afin de garantir leur développement professionnel.
- Augmenter les compétences de l'équipe pédagogique : renforcer les capacités et les compétences de l'équipe en charge de la formation.

La satisfaction des stagiaires et l'évaluation de notre dispositif

INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 24-25	Total inscriptions	Saison	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification	% insertion (parmi les diplômés, en sortie de formation)
FORMATIONS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE		33					
TFP4 Educateur de Handball	1	21	23-24	72 %	96 %	76 %	54 %
TFP5 Entraîneur de Handball	1	12	23-25	79 %	83 %	100 %	75 %

INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 24-25	Total inscriptions	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification
Les pratiques socio-éducatives – éduquer et faire découvrir					
Animateur Hand à 4	1	12	nouveau	/	/
Animateur Handfit	2	7	100 %	/	/
Animateur Baby Hand	4	25	94 %	/	/
Animateur Hand'ensemble	1	6	100 %	/	/
INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 24-25	Total inscriptions	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification
Mes premières formations – entraîner au niveau départemental et régional					
Animateur école de hand	1	12	Nouveau	/	/
Débuter dans l'entraînement	2	7	100 %	/	/
CF Entraîneur territorial jeunes	4	25	94 %	/	/
CF Entraîneur territorial adultes	1	6	100 %	/	/

Perfectionnement – entrainer au niveau régional et national					
Se perfectionner dans l'entraînement	1	3	Nouveau	/	/
CF Former des jeunes de niveau national	1	3	82 %	50 %	36 %
CF Performer avec des adultes au niveau national	1	7	80 %	75 %	30 %
CF Gardien de but	1	6	93 %	14%	44%
Colloque des entraîneurs Tiby	2	110	100 %	/	/
Accompagner et encadrer les arbitres					
Accompagnateur école d'arbitrage	1	152	90 %	100 %	43 %
Accompagnateur club	1	26	/	/	/
Animateur école d'arbitrage	1	12	88 %	100 %	100 %
Juge-Accompagnateur territorial	1	9	90 %	70 %	100 %

BILAN QUANTITATIF ET ANALYSE DES CHIFFRES

Cette saison, l'offre de formation s'est déployée de la manière suivante :

- 17 formations modulaires déployées en 37 sessions,
 - trois formations professionnalisantes : le TFP4 éducateur de handball et le TFP5 entraîneur de handball, la participation aux formations du BP APT..
- S'ajoutent également 6 modules (format week-end de niveau 5), et les 2 colloques des entraîneurs « Tiby ».

L'équipe est composée de 13 formateurs salariés de la ligue, 8 formateurs auto-entrepreneurs, 35 formateurs intervenants et près de 50 évaluateurs.

Les formations déployées en proximité

	22-23	23-24	24-25	Total
Animateur Baby Hand	21	22	25	58
BC1 « Contribuer à l'animation sportive de la structure »	154	130	0	284
Débuter dans l'entraînement			112	112
ETA	18	39	22	79
ETJ	44	79	109	232
Animateur Handfit	11	11	7	29
Animateur école de hand	9	5	27	41
Total	293	290	302	885

L'offre de formation modulaire a été réorganisée cette saison par la FFHandball. Elle a permis d'accueillir un peu plus de personnes en formation, et de faciliter la proximité.

Les formations pilotées et déployées au niveau régional

	22-23	23-24	24-25	Total
Animateur école d'arbitrage	17	18	12	47
Juge-accompagnateur territorial	11	0	9	20
Handensemble	11	13	6	30
Beach Handball			5	5
Colloques des entraîneurs	107	113	110	330
Animateur de formation	2	11	0	13
Entraîner et manager les GB		17	6	23
Former des jeunes	12	16	7	35
Performer avec des adultes	0	10	3	13
Se perfectionner			3	3
Modules complémentaires Niv 5			29	29
Total	149	185	190	524

Les formations professionnalisantes

Nous maintenons le cap cette saison avec 22 personnes en TFP 4 Éducateur de handball (21 personnes sur les saisons 22-23 et 23-24), et 12 personnes en TFP 5 Entraîneur de handball (12 également sur la session 23-25).

Les résultats sur les 2 dernières sessions sont très bons : 14 reçus sur 21 inscrits en TFP 4, et 10 reçus sur 12 candidats en TFP 5.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ITFE

	2022	2023	2024
recettes financières	500 464 €	554 904 €	554 648 €
nb ETP ITFE	5.5	6	6.4
nb salariés temps plein	3	3	3
nb salariés mobilisés	15	16	14
nb apprenants accueillis	475	518	538

	2022-23	2023-24	2024-25
nb formations proposées	18	19	17
nb sessions organisées	32	37	39

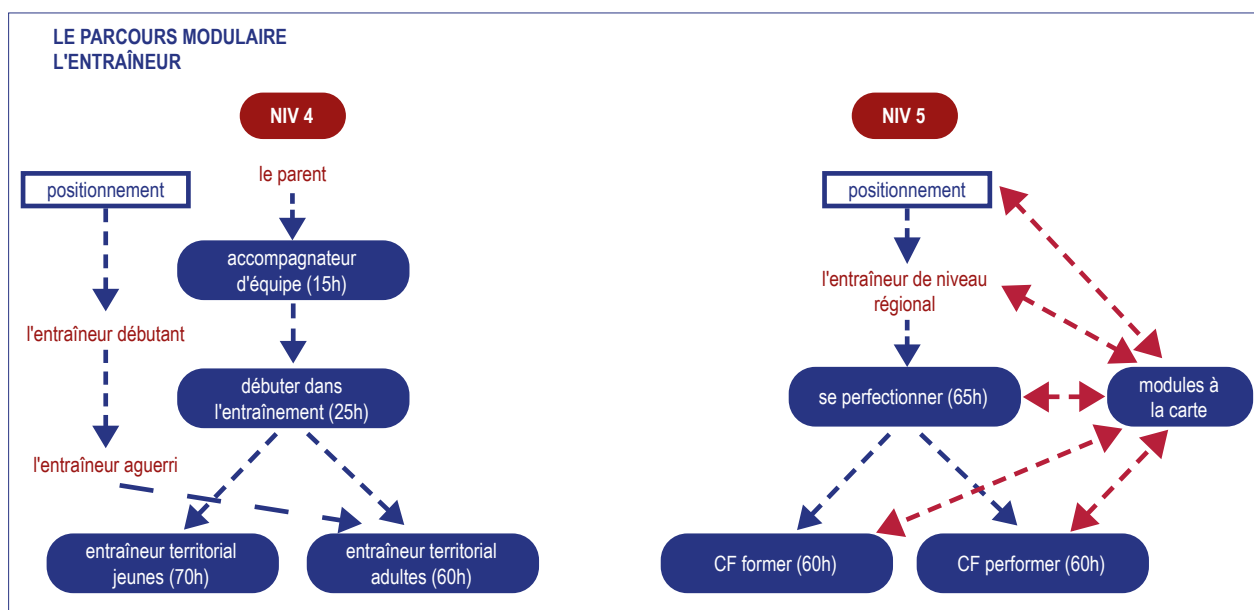
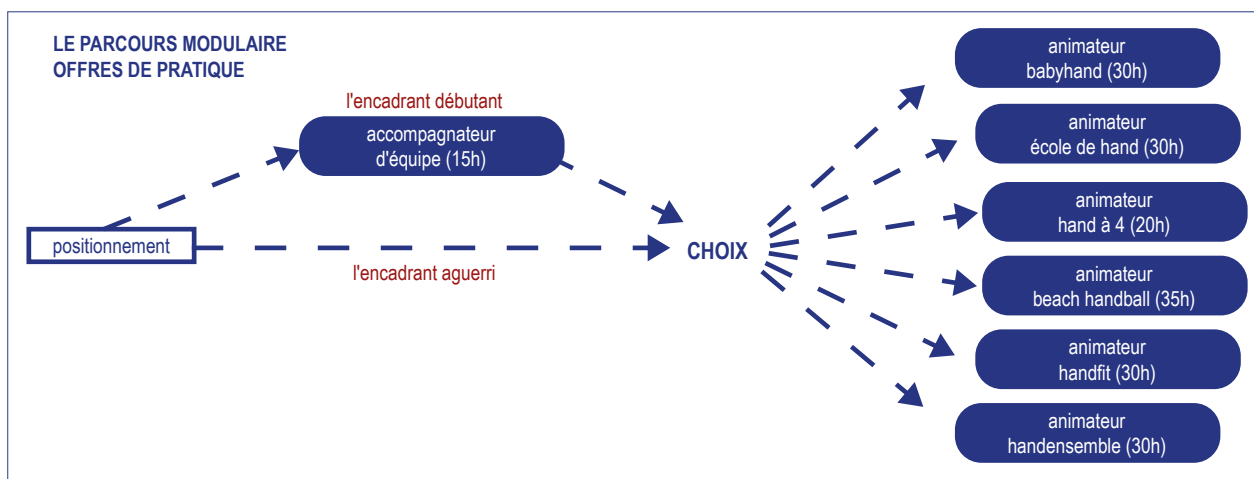
Analyse

Depuis 2021, l'équipe pédagogique a grossi, et le nombre d'apprenants également, même si l'offre reste relativement similaire (quantité de sessions et de formations). La masse salariale a elle aussi fortement augmenté et permet aujourd'hui d'envisager des perspectives positives. Le nombre d'apprenants est en légère hausse

PERSPECTIVES, L'OFFRE DE FORMATION 2025-26

L'architecture des formations depuis 2024

Le réenregistrement des titres à finalité professionnelle auprès de *France compétences* en 2024 a amené la FFHandball à rénover son architecture de formation avec, entre autres, l'objectif prioritaire de répondre aux besoins des différents publics, de renforcer l'accessibilité et la lisibilité des parcours. À noter également la volonté de différencier l'offre de formation pour toutes les pratiques des handballs.



Concernant la formation des dirigeants, un travail est en cours concernant des parcours de formation à distance pilotés par la FFHandball.

L'offre de formation professionnelle en 2025-26 :

Le TFP4 éducateur de handball sera déployé sur une session à la Maison du Handball du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

À noter que des rentrées seront possibles au mois de septembre.

<https://itfe.handball-idf.com/formations-a-finalite-professionnelle/educateur-handball-titre-iv>

Une session du TFP5 entraîneur de handball est en cours à la Maison du Handball (du 13 janvier 2025 au 30 juin 2026). La prochaine session aura lieu à partir de septembre 2026.

<https://itfe.handball-idf.com/formations-a-finalite-professionnelle/entraîneur-handball-titre-v>

Le BPJEPS activité physique pour tous (APT)

L'ITFE Île-de-France participera de nouveau à la mise en place de cette formation portée par la FFHandball. Cette coopération a pour objectif de se rapprocher des structures franciliennes et d'améliorer l'accompagnement des stagiaires dans leur structure.

Une session est en cours jusqu'au 31 décembre 2025.

<https://www.ffhandball.fr/actualite/lactualite-federale/itfe/itfe-la-formation-bpjeeps-activites-physiques-pour-tous/>

Le TFP chargé de développement de structure sportive associative

Nous déploierons cette formation en partenariat avec SPORTNOVA à partir du mois d'octobre 2025. Cette formation a pour but de développer les compétences dans la conduite de projet, l'administration des ressources, la gestion des activités sportives ainsi que l'organisation d'événements sportifs.

Informations : <https://sportnova.fr/cd2sa>

Concernant l'offre de formation modulaire, une série de publications et d'informations sera déployée entre juillet et octobre 2025 pour présenter cette offre.

Élue en charge : Béatrice Blasak
Salarié : Manon Defrocourt

ACTIONS DE LA SAISON 2024-2025

La liste de ces actions correspond au temps animés et/ou coordonnés par le pôle intégrité.

D'autres initiatives non répertoriées ci-dessous ont été mises en place sur le territoire par certains comités ou clubs.

Publics : 216 personnes	Accès	Thèmes des sensibilisations
3 actions vers des jeunes 1 action pour les services civiques 9 actions pour les encadrants et entraîneurs 7 actions vers les encadrants, dirigeants et bénévoles	10 sensibilisation pour des publics ciblés (pôle, entraîneurs en formation) 11 ouvertes aux licenciés Localisation : Achères, Villebon-sur-Yvette, Sarcelles, Créteil, Brétigny-sur-Orge + 3 en visio	- Citoyenneté numérique - Harcèlement - Violences sexistes et sexuelles - Éthique et bonnes pratiques - Emprise - Responsabilité, harcèlement, dopage/ conduites dopantes - Écoute de la parole des victimes

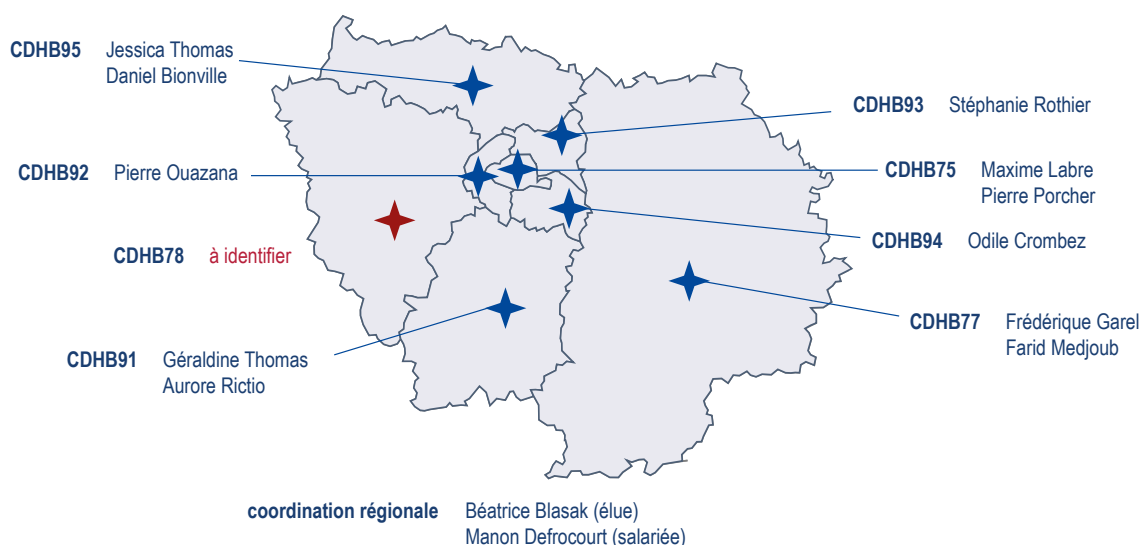
Publics et thèmes ciblés	total	CD78	CD77	CD91	CD94	CD95	ligue	autre
action de sensibilisation	21	2	1	1	1	2	8	6
violence sexuelle	1	0	0	0	1	0	0	0
numérique	3	0	1*	0	0	0	1*	1
fair-play	1	1	0	0	0	0	0	0
éthique	4	0	0	1	0	0	3	0
bizutage / harcèlement	2	0	0	0	0	1	0	1
autre	10	1	0	0	0	1	4	4

* reporté en fin de saison : action au pôle d'Eaubonne ; action avec le comité 77

Formation (entre 3h-20h)	Volume	Formés
TFP4 Educ. de HB	20h	22
BP JEPS	12h	12
TFP5 Entraîneur HB	2,5h*	10
Former / Performer (modulaire)	2x3h	14

* d'autres heures planifiées sur la suite de leur formation 2025-2026

LES RÉFÉRENTS EN 2025



Il manque encore 1 à 2 référents à identifier sur le territoire du 78. Pas de nécessité d'être un dirigeant de club ou comité, l'important est d'être en mesure de promouvoir les valeurs du sport, de ne pas banaliser les comportements déviants, et d'être un relai en cas de question ou de signalement.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes intéressé.e pour mieux couvrir l'ensemble de l'Île-de-France.

GESTION DES SIGNALEMENTS

17 signalements reçus dont 12 sur la plateforme fédérale.

Il faut noter que selon le type de signalement, certains ne sont pas comptabilisés dans ces 17 car ils sont traités par la FFHandball notamment quand il y s'agit d'une violence pénalement répréhensible.

Les signalements *via* la plate-forme visent surtout des attaques sur les réseaux sociaux et des comportements inappropriés d'officiels ?

Il faut donc rester extrêmement vigilant concernant l'usage des réseaux (en post privé ou public, en nom propre ou avec pseudo).

Et nous rappelons le devoir d'exemplarité des officiels...

PROJETS 2025-2026

=> MISE À JOUR DU RÈGLEMENT

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

105 Communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant ~~12 heures le lundi. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant~~ le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

7 CHAMPIONNAT PLUS DE 16 ANS MASCULINS

7.1 Pré-nationale Régionale 1 masculine

7.1.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 2.

7.1.4 Limitation de joueurs

Par dérogation, le nombre de joueurs autorisés à évoluer lors d'une rencontre du championnat de Régionale 1 masculine est porté à 14.

7.2 Excellence Régionale 2 masculine

7.2.3 Titre, accession et relégation

À la fin du championnat, un match sec sera joué entre les premiers de chaque poule pour déterminer le champion ~~d'excellence~~ Régionale 2 IDF, les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne ~~d'excellence-régionale~~ Régionale 2 IDF et accèdent toutes les deux au championnat ~~de pré-nationale~~ Régionale 1. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat ~~pré-nationale~~ Régionale 1.
- Les équipes classées à la 2^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat ~~pré-nationale~~ Régionale 1. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat ~~pré-nationale~~ Régionale 1.
- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place de chaque poule se maintiennent en championnat ~~excellence-régionale~~ Régionale 2 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France, voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 3.

7.3 Honneur Régionale 3 masculine

7.3.3 Titre, accession et relégation

Les équipes classées à la première de chaque poule de play-off se disputeront sur terrain neutre le titre de champion ~~d'honneur-régional~~ R3 et accèdent au championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 2. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 2.

Les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF

- Les équipes classées aux 2^e et 3^e place de chaque poule de play-off accèdent également au championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 2. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat ~~excellence-régional~~ Régionale 2.
- Les équipes classées de la 4^e à la 8^e place de chaque poule de play-off se maintiennent en championnat ~~honneur-régional~~ Régionale 3 (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e place de chaque poule de play-down se maintiennent en championnat ~~honneur-régional~~ Régionale 3 en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les trois meilleures équipes classées 5^e des 3 poules de play-down (se reporter à l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF) sont maintenues en championnat ~~honneur-régional~~ Régionale 3 en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante). La quatrième est reléguée en championnat départemental.
- Les équipes classées de 6^e place à la 8^e place de chaque poule play-down sont reléguées en championnat départemental.

8 CHAMPIONNAT PLUS DE 16 ANS FÉMININS

8.1 N3 Régionale Régionale 1 féminine

8.1.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place se maintiennent en championnat ~~N3R~~ Régionale 1 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place sont reléguées en championnat ~~pré-national~~ Régionale 2.

8.1.4 Limitation de joueurs

Par dérogation, le nombre de joueuses autorisées à évoluer lors d'une rencontre du championnat de Régionale 1 féminine est porté à 14.

8.2 Pré-nationale Régionale 2 féminine

8.2.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion de **pré-nationale Régionale 2**

8.2.3 Titre, accession et relégation

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne de **pré-nationale Régionale 2** et accèdent toutes les deux au championnat de **N3R Régionale 1**. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat **N3R Régionale 1**.
- Les équipes classées à la 2^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de **N3R Régionale 1**. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat **N3R Régionale 1**.
- Les équipes classées de la 3^e à la 10^e place de chaque poule se maintiennent en championnat **pré-nationale Régionale 2** (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat **régional-excellence Régionale 3**.

8.3 Excellence Régionale 3 féminine

8.3.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion **d'excellence régionale Régionale 3**.

8.3.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne **d'excellence régionale Régionale 3** et accèdent toutes les deux au championnat de **pré-nationale Régionale 2**. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat **pré-nationale Régionale 2**.
- Les équipes classées à la 2^e et 3^e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de **pré-nationale Régionale 2**. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat **pré-nationale Régionale 2**.
- Les équipes classées de la 4^e à la 9^e place de chaque poule se maintiennent en championnat **excellence régionale Régionale 3** (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 10^e à la 12^e place de chaque poule sont reléguées en championnat départemental.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1

14.2 Mode de qualification

14.2.1 Si « n » nombre de places restantes

Une place est attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 à condition que cette équipe :

- soit qualifiée en championnat moins de 15 ans élite régional sur la saison N.
- ou quelle ait 4 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N et soit qualifiée en championnat moins de 15 régional sur la saison N.
- ou quelle ait 8 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N.

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleures équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 14.1, cette place sera directement reversée au point 14.2.2.

14.2.2 La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit :

- soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N,
- soit avoir terminé dans les 8 premières places du championnat élite régional moins de 15 ans sur la saison N,
- soit avoir 4 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N et être qualifiée en championnat moins de 15 élite régional sur la saison N ou avoir terminé dans les 4 premières places du championnat excellence régional moins de 15 ans sur la saison N.
- soit avoir 8 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N.

La COC territoriale Île-de-France pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres ; tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS**15.4 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 18 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum d'un des diplômes requis :

- certificat *Entraîneur territorial jeunes*
- certificat *Entraîneur territorial adultes*

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2025-2026, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES**16.3 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 18 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum d'un des diplômes requis :

- certificat *Entraîneur territorial jeunes*
- certificat *Entraîneur territorial adultes*

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2025-2026, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS**17.4 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 15 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum d'un des diplômes requis :

- certificat *Entraîneur territorial jeunes*
- certificat *Entraîneur territorial adultes*

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2025-2026, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES**18.3 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 15 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum d'un des diplômes requis :

- certificat *Entraîneur territorial jeunes*
- certificat *Entraîneur territorial adultes*

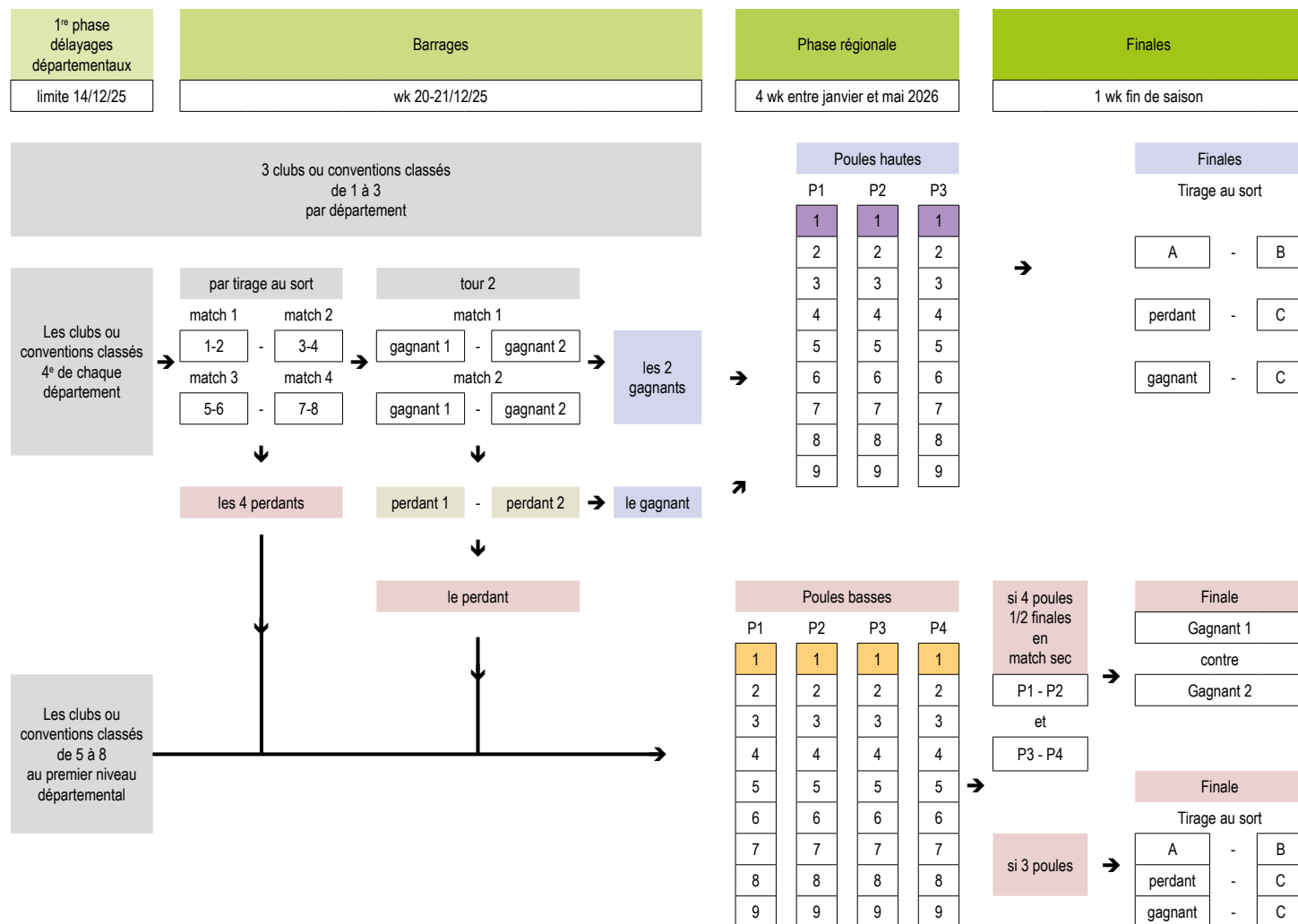
Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

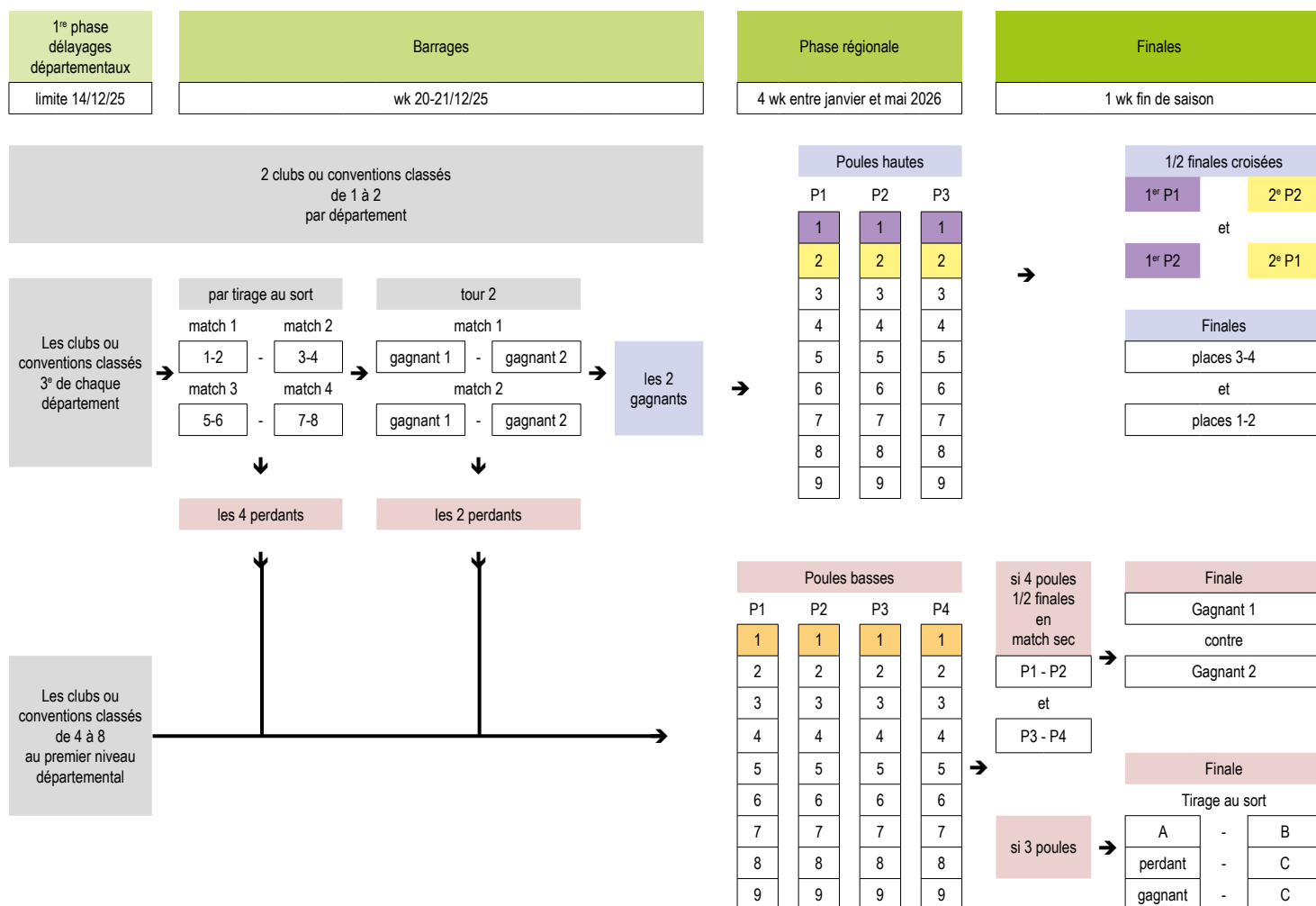
[Mise en application à compter de la saison 2025-2026, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES

19.3.1 Schéma de compétition masculine



9.3.2 Schéma de compétition féminine



MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CMCD RÉGIONALE

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Points particuliers

Une même personne ne peut être prise en compte dans les socles incompressibles que dans un seul critère.

Une même personne peut être prise en compte dans les socles de développement que dans des axes différents.

2 SOCLE INCOMPRESSIBLE

2.2 Critère technique

Féminines :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue au niveau N3R, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF3 (voir tableau). *Remarque : nous conseillons à l'équipe souhaitant accéder à la N2F de disposer d'un 2^e entraîneur niveau LIDF 1 ou plus pour répondre au socle de base de la CMCD nationale.*

Masculins :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en prénationale, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF3 (voir tableau). *Remarque : nous conseillons à l'équipe souhaitant accéder à la N3M de disposer d'un 2^e entraîneur niveau LIDF 1 ou plus pour répondre au socle de base de la CMCD nationale.*

2.3 Critère arbitrage

Pour chaque équipe plus de 16 ans masculine ou féminine engagée au niveau régional, le club doit présenter un arbitre de grade territorial T1 ou T2 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Alternativement, une équipe (et seulement 1) par club peut présenter deux juges territoriaux T3 qui doivent assurer chacun au minimum 12 prestations indifféremment départementales ou régionales et hors club(s) d'appartenance.

Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Pour les juges territoriaux T3 de 18 à 20 ans (âge sportif en référence à l'article 36.1) seront également pris en compte les arbitrages de matches en catégorie U18.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1 ou T2 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation régionale de juge-arbitre territorial T2 sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T2.

Le club qui ne posséderait pas l'animateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un animateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Le club qui ne posséderait pas l'accompagnateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un accompagnateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Les dates de disponibilité fournies à la CTA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive.

Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle incompressible.

En cas de mutation d'arbitre, d'animateur EA ou d'accompagnateur EA, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du juge-arbitre muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté avec le formulaire fédéral avant le 31 décembre de la saison en cours.

Exception :

- Les juge-arbitres nouvellement promus au grade régional après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 12 arbitrages.
- Les accompagnateurs d'école d'arbitrage certifiés après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 7 accompagnements.
Précision : Pour la répartition des arbitrages, et pour éviter les confusions, la notion de « tiers de saison » est préférée aux trimestres car ces derniers, inspirés par le calendrier scolaire, ne correspondent pas à notre réalité sportive.
- Le 1^{er} tiers de la saison cours jusqu'à fin novembre (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 2^e tiers et avertissement au club)
- Le deuxième jusqu'à fin février (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 3^e tiers. Si le retard du 1^{er} tiers de saison n'est pas rattrapé, l'arbitre devra fournir à la CTA une (des) date(s) supplémentaire(s) pour le 3^e tiers de saison, il verra par conséquent son objectif individuel passer de 12 à 12+X (X étant le nombre de match en retard)
- Le troisième s'étend jusqu'à la fin de la saison

Avertissement : les rencontres moins de 9, moins de 11, moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 17 20 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 11 44 à 17 20 ans (rappel âge sportif en référence à l'article 36.1).

2.3 Critère juge-arbitre jeune

Conformément aux règlements généraux de la FFHandball (article 91.6.1), le juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FFHandball, âgé de 11 43 à 17 20 ans (âge sportif en référence à l'article 36.1). Par exemple, pour un JAJ né en janvier ou en décembre 2008 2004 : 2025 2024 – 2008 2004 = 17 20 ans pour toute la saison 2025-2026 2024-2025..

3 SOCLE DE DÉVELOPPEMENT

3.3 Axe arbitrage

Avertissement : les rencontres moins de 9, moins de 11, moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 17 20 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 11 14 à 17 20 ans (rappel âge sportif en référence à l'article 36.1).

3.4 Axe école d'arbitrage

Un juge-arbitre jeune de 17 à 20 ans, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé.

3.5.6 Axe engagement club (en test saison 2025-2026, non pris en compte dans le total de point du socle de développement)

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux dirigeants participant à la gestion de leur structure :

	points
Président, trésorier, secrétaire ≤ 35 (âge sportif) élus d'un club	1 point
Présidente, trésorière, secrétaire élues d'un club	1 point

3.5.7 Axe labellisation des clubs (en test saison 2025-2026, non pris en compte dans le total de point du socle de développement)

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux labellisations (un même label est pris en compte une seule fois pour une équipe du club)

	points
Label 1 Vie du club + aucun dossier en commission de discipline + 1 service civique	1 point
Label 2 Club formateur + 1 encadrant <i>Entraîner des jeunes</i> ou <i>Former des jeunes</i> + au moins 25 % des licences compétitives du club comprises entre 12 et 16 ans	1 point
Label 3 Arbitrage + pas de défaillance articles 2.3, 2.4, 3.3 et 3.4	1 point
Label 4 Féminisation + U13F + U15F + U17F ou U18F + une Présidente ou Trésorière ou Secrétaire ou Entraîneuse ou JA ou JAJ féminine	1 point
Label 5 BabyHand + 1 encadrant certifier BabyHand + au moins 10 licenciés BabyHand	1 point
Label 6 Hand à 4 + 1 encadrant certifier Hand à 4 + 1 action scolaire, universitaire, agricole, centre social ou entreprise.	1 point
Label 7 École de Hand + 1 encadrant certifié École de Hand + au moins 35 % de licenciés du club compris entre 6 et 11 ans.	1 point
Label 8 Beach Handball + 1 encadrant certifié Beach Handball + au moins 4 licenciés Beach Handball.	1 point
Label 9 HandFit + 1 encadrant certifié HandFit + au moins 8 licenciés HandFit.	1 point
Label 10 ParaHand + 1 encadrant certifié ParaHand + au moins 6 licenciés HandEnsemble ou ParaHand.	1 point

6 TABLEAU DES NIVEAUX DIPLÔME DES ENTRAÎNEURS

niveau	équipe	Anciennes appellations	Intitulés des modules à prendre en compte dans la CMCD actuelle 24-25	Formations à suivre en 25-26 pour répondre au règlement
LIDF1	EXGF & HONM R3 F & M	Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure ET Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure	Module Accompagnateur d'équipe ET Module Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif ET Module Valoriser et promouvoir les activités	2 modules parmi (pour une personne) • Accompagnateur d'équipe (15h) • Débuter dans l'entraînement (25h) • animateur École de hand (30h) • animateur BabyHand (30h) ou BC1 du TFP 4 + BC2 du TFP 4 Si la personne possède déjà Contribuer à l'animation sportive de la structure, il lui est conseillé de suivre animateur école de hand ou animateur BabyHand pour compléter ses qualifications.
LIDF2	PNF & EXGM R2 F & M	Certificat Entraîner des jeunes OU Certificat Entraîner des adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	Module Entraîneur territorial jeunes OU Module Entraîneur territorial adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	Module Entraîneur territorial jeunes OU Module Entraîneur territorial adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes
LIDF3	N3R & PNM R1 F & M	Certificat Entraîner des jeunes OU Certificat Entraîner des adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	Module Entraîneur territorial jeunes OU Module Entraîneur territorial adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	Module Entraîneur territorial jeunes OU Module Entraîneur territorial adultes OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes

ORGANISATION DE LA CTA / MEMBRES

La CTA intègre un bénévole juge-arbitre national chargé de lien avec la cellule communication de la ligue IDF et la commission nationale d'arbitrage

Missions :

- retours et Communication data sur les Événementiels, formations, stages de la Commission,
- relecture des documents soumis à autorisation de diffusion sur les réseaux

ORGANISATION DE LA CTA / MEMBRES

Pertes de juges-arbitres féminines adultes (promotions), intégration intensifiée de JAJ en cours

Recherche de tournois de niveau régional haut afin de remplacer la disparition des tournois de Tremblay et finalités intercomités.

Ces compétitions amicales sont néanmoins des objectifs de formation et de performance qui manquent ou vont manquer dans le parcours des jeunes arbitres

RAPPELS DES RÈGLEMENTS

Absence d'arbitres / forfaits

Les juges-arbitres adultes absents aux rencontres désignées sans justificatif précis – anticipé – prévu - prévenu dans les délais définis, devraient être amendés au club de l'arbitre.

Montant de l'amende : 33€ - tarif guide financier

Consensus

Délai accepté : le jeudi 23h59, précédant la désignation officielle.

Au-delà ; un justificatif précis, argumenté, documenté (certificat médical, attestation professionnelle ou scolaire) est sollicité dans les 72 heures et doit être transmis sur la boîte générique de la CTA (5800000.cta@ffhandball.net)

La ligue paie le ou les forfaits kilométriques de(s) carence(s) aux juges et refacture au club de l'arbitre fautif.

Forfaits clubs hors délai et arbitres présents sur site de compétition (jeunes ou adultes)

Le(s) forfait(s) kilométrique(s) est(sont) dû(s) par le club fautif

vote

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CTA

Nouveaux éléments constitutifs :

7 PASSAGE DE LA POSITION JAJ CLUB AU GRADE JAJ T3

Tout JAJ club de 11 à 13 ans du Territoire IDF est soumis à une évaluation de capacité pour obtention du grade territorial de niveau 3.

Cette évaluation est instruite par un juge-accompagnateur certifié ou un JA hors club porteur du JAJ, désigné par le bassin départemental dont il dépend, sur un match officiel ou amical de niveau départemental, d'entraînement, ou rassemblement territorial.

Le document d'évaluation de capacité officiel est défini par la commission territoriale qui le met à disposition des bassins dépendants.

Le document d'évaluation rempli par l'accompagnateur est validé et signé par le responsable de bassin d'arbitrage ou par une personne identifiée déléguée par lui.

À défaut le CTF arbitrage de la ligue ou le Président de CTA peut valider le grade T3 de l'enfant.

Les responsables élus de l'arbitrage des bassins sont, de fait, en capacité de valider les JAJ T3

Aucun licencié ou cadre n'est habilité à valider un arbitre territorial sans l'aval écrit du responsable de bassin.

L'exception est confiée au CTF arbitrage ou au Président de CTA qui valide la fonction dans le logiciel fédéral.

Les JAJ T3 de 11 à 13 ans ne sont pas convocables aux rencontres extérieures à leur structure club sauf rassemblement officiel de formation territoriale ».



DOSSIER FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément à la loi et aux statuts de notre ligue, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre ligue durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur. Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes

RÉSULTATS – AFFECTATION

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires était de 528 210 € contre 430 211 € au 31 décembre 2023 soit une hausse de 22,7 % de nos prestations.

Coté subvention : hausse générale de 6,4 % (546 401 €) qui correspond à des aides d'état en relation avec nos activité JO 2024, stabilité de nos aides à l'emploi (ANS et apprentis), Budget identique pour ce qui concerne la subvention région.

Le montant des autres produits pour l'exercice 2024 est de 2 861 994 € pour 2 664 877 € en 2023 soit une hausse de 7,4 %. Hausse due à une forte augmentation de la part licence ainsi qu'une hausse des recettes concernant les polistes (aucun impayé cette année).

Finalement, nous passons de 3 608 508 € (2023) à 3 985 803 € en 2024 soit une hausse de 10,45 % de nos produits d'exploitation .

Le montant des autres achats non stockés et charges d'exploitation qui était de 1 321 007 € pour l'exercice 2023 passe en 2024 à 1 451 119 €, soit une hausse de 9,8 % (déplacement +5K€, pôle + 55 K€, etc.).

Hausse du poste des salaires et traitements de 0,4 % (707 084 € en 2024 contre 704 207 € en 2023), ce qui entraine une augmentation des charges sociales (235 508 € en 2024 contre 230 682 € en 2023).

Le montant des autres charges est en hausse de 6,8 % pour l'année 2024 (1 540 207 € contre 1 441 077 € en 2023), principalement dû aux licences payées à la FFHandball.

Il ressort une hausse de 6,3 % de nos charges d'exploitation 4 025 236 € en 2024 contre 3 785 384 € en 2023.

Le résultat courant avant impôt s'élève pour 2024 à – 24 050 € (il était pour 2023 à – 163 521 €).

Le montant des impôts lié à nos activités annexes s'élève à 1 159 € (3 166 € pour 2023 et 3 818 € pour 2022).

Le résultat après impôt se monte donc à – 23 281 € (contre – 166 686 € en 2023).

Au 31 décembre 2024, le total du bilan est de 3 564 635 € contre 3 742 705 € au 31 décembre 2023.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte de 23 280,78 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

	Solde au 31/12/24	Affectation	Solde post-affect.
Profit de l'exercice	– 23 280,78 €	– 23 280,78 €	0
Réserves diverses	1 187 887,64 €	– 23 280,78 €	1 164 606,86 €
Report à nouveau	35 342,17 €		1 199 949,03 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Ligue Île-de-France seront de 1 199 949,03 €.

Fait à Créteil, le 23 mai 2025

RÉSOLUTIONS

vote

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

- Autoriser l'affectation du résultat,
- donner *quitus* de sa gestion à notre trésorier.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce

Fait à Paris, le 23 mai 2025
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

PHILIPPE COTTET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

LIGUE ÎLE DE FRANCE DE HANDBALL

Siège : 1, rue Daniel Costantini

94 000 Créteil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue Ile de France de Handball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment validé les principes retenus et les calculs effectués des éléments figurant dans les charges et produits constatés d'avance décrits dans l'annexe et qui concernent la répartition des achats et ventes de licences entre l'exercice 2024 et 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mai 2025
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés Logiciels	4140	4140	0	0
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 860		2 860	2 860
Constructions	37 189	37 189		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	64 264	55 715	8 549	16 114
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	25 440		25 440	40 956
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	133 893	97 044	36 849	62 790
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 036 731	62 000	1 974 731	2 121 553
Autres créances	1 168		1 168	0
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	971 647		971 647	1 079 787
Charges constatées d'avance	531 043		531 043	478 575
ACTIF CIRCULANT	3 540 589	62 000	3 478 589	3 679 915
Charges à répartir sur plusieurs exercices	49 197		49 197	
Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 723 679	159 044	3 564 635	3 742 705

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 187 888	1 354 574
Report à nouveau	35 342	35 342
RESULTAT DE L'EXERCICE	-23 281	-166 687
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 199 949	1 223 230
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	200	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200 516	1 370 224
Dettes fiscales et sociales	168 853	152 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 754	6 818
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	978 363	989 740
DETTES	2 364 686	2 519 475
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 564 635	3 742 705

LIDFHB

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 mois 12	du 01/01/23 au 31/12/23 mois 12
Ventes de marchandises		
Production vendue	528 210	430 211
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	546 401	513 420
Reprises et Transferts de charge	49 197	
Cotisations		
Autres produits	2 861 994	2 664 877
Produits d'exploitation	<u>3 985 802</u>	<u>3 608 508</u>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges ext	1 451 119	1 321 007
Impôts et taxes	51 910	52 312
Salaires et Traitements	707 085	704 207
Charges sociales	235 508	230 682
Amortissements et provisions	34 621	36 099
Autres charges	1 540 136	1 441 077
Charges d'exploitation	<u>4 020 379</u>	<u>3 785 384</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34 577	-176 876
Opérations faites en commun		
Produits financiers	10 526	11 806
Charges financières		
Résultat financier	<u>10 526</u>	<u>11 806</u>
RESULTAT COURANT	-24 051	-165 070
Produits exceptionnels	5 647	4 042
Charges exceptionnelles	3 718	2 493
Résultat exceptionnel	<u>1 929</u>	<u>1 549</u>
Impôts sur les bénéfices	1 159	3 166
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-23 281	-166 687

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2024 qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1° Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité

Indépendance des exercices

2° La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3° Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025.

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre 2024, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2025.

Montant licences :	749 645 €
Aide emploi :	0 €
Part Parents Pôle :	137 880 €
Formation :	90 837 €

Charges constatées d'avance :

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB au 31 décembre 2024

Montant licences : 508 113€

4° Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.

5° Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

- ANS :	68 000,00
- Aide emploi :	129 000.00
- CRIF Performance. :	200 000,00
- CRIF Formation :	111 900,00
- FFHB :	173 664,00

- a) Les subventions reçues pour l'année civile 2024 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2024.
- b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifique mais dans les comptes par nature de dépenses.

6^e Évènements marquants survenus durant l'exercice

Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant les associations, il n'a pas été possible de mettre en place le calcul du temps et de sa valorisation des bénévoles.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 140		
	4 140		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 860		
Constructions sur sol propre	37 189		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	22 199		
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	56 433	2 196	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	118 681	2 196	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	122 821	2 196	

RUBRIQUES	Diminution par virement	Diminution par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			4 140
			4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			2 860
Constructions sur sol propre			37 189
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales		11 509	10 690
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		5 055	53 574
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
		16 564	104 313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		16 564	108 453

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 140			4 140
	4 140			4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	37 189			37 189
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillages industriels				
Installations générales, agencements et divers	19 402	2 797	11 509	10 690
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	40 257	9 823	5 055	45 025
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	96 848	12 620	16 564	92 904
TOTAL GENERAL	100 988	12 620	16 564	97 044

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
RUBRIQUES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers	2 797		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	9 823		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	12 620		
TOTAL GENERAL	12 620		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Provision pour dépréciation des clients	40 000	22 000		62 000
	40 000	22 000		62 000
TOTAL GENERAL	40 000	22 000		62 000

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	25 440	25 440	
Autres immobilisations financières			
	25 440	25 440	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 036 731	2 036 731	
Autres Créances	1 168	1 168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
ETAT Impôt sur les Bénéfices			
ETAT Taxe sur la Valeur Ajoutée			
ETAT Autres impôts et taxes			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
	2 037 899	2 037 899	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	580 240	580 240	
TOTAL GENERAL	2 643 579	2 643 579	

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit à - de 2 ans			
Emprunts auprès des établissements de crédit à + de 2 ans			
Emprunts et dettes financières divers	200	200	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200 516	1 200 516	
Personnel et comptes rattachés	59 572	59 572	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 360	52 360	
Impôts sur les bénéfices	1 159	1 159	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts et taxes	55 762	55 762	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	16 754	16 754	
Produits constatés d'avance	978 363	978 363	
TOTAL GENERAL	2 364 686	2 364 686	

BUDGET LIGUE IDF HANDBALL - CHARGES

INTITULE DES COMPTES	R 2024	B 2025
IDF -TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL	20 029,52	22 000,00
IDF -NIV. V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL	12 118,24	3 000,00
IDF -TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL	40 215,41	27 000,00
IDF -NIV. IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL	61 265,00	62 000,00
IDF -AUTRES FORMATIONS	7 102,65	1 500,00
IDF -FORMATION ARBITRAGE	1 300,00	0,00
IDF -ITFE - FORMATION CONTINUE TIBY	9 785,07	10 000,00
IDF -ITFE - FONCTIONNEMENT	7 985,51	7 500,00
FORMATION	159 801,40	133 000,00
IDF -COMMISSION TECHNIQUE	8 697,39	9 000,00
IDF -COMMISSION SPORTIVE	8 971,01	9 000,00
IDF -COMMISSION DISCIPLINE	2 260,86	2 300,00
IDF -CTD REUNIONS PLENIAIRES	2 881,63	2 500,00
IDF -COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	664,00	500,00
IDF -COMMISSION SR-CMCD-QUALIFICATIONS	746,83	800,00
IDF -COMMISSION COMMUNICATION	151,80	100,00
IDF -COMMISSION ARBITRAGE	37 530,00	25 000,00
IDF -CTA STAGES ACCOMPAGNEMENTS OFFICIELS	20 664,78	17 000,00
IDF -CTA - PPF ARBITRAGE	5 847,46	6 000,00
IDF -COMMISSION INTEGRITE	1 300,00	1 000,00
COMMISSIONS	89 715,76	73 200,00
IDF -COMMISSION DEV - SERVICE AUX CLUBS	8 341,66	8 000,00
IDF -DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	46 653,94	59 300,00
IDF -DEVELOPPEMENT SCOLAIRE - HAND a 4	6 230,81	6 000,00
IDF -SPORT SANTÉ	13 527,41	5 000,00
IDF -ANIMATION PÉRIPH ÉVÈNEMENTS	10 693,65	5 000,00
IDF -BEACH HANDBALL	13 900,59	14 000,00
IDF -DEMARCHE RSO	5 338,75	6 000,00
DEVELOPPEMENT SERVICE AU CLUB	104 686,81	103 300,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	1 242 560,57	1 267 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	170 304,00	170 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	6 324,00	6 500,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	43 532,00	44 000,00
RECETTES STATUTAIRES (REVERSEMENTS)	1 462 720,57	1 487 500,00
IDF -ETR - FONCTIONNEMENT	6 321,99	5 000,00
IDF -ETR - REUNIONS-SEMINAIRES	1 396,00	1 500,00
IDF -FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	187 544,37	160 000,00
IDF -FRAIS BENEVOLES	41 388,51	40 000,00
IDF -ASSEMBLEE GENERALE	15 227,00	15 000,00
IDF -BUREAU DIRECTEUR	2 870,49	3 000,00
IDF -COMITE DIRECTEUR	406,00	1 000,00
IDF -CONSEIL D'ADMINISTRATION	11 914,28	12 000,00
IDF -MISSIONS - REPRESENTATIONS	5 044,40	4 000,00
IDF -FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 102,34	3 000,00
IDF -MASSE SALARIALE	1 046 703,23	1 077 000,00
FONCTIONNEMENT LIGUE	1 321 918,61	1 321 500,00
IDF -PPF FEMININ	339 591,12	350 000,00
IDF -PPF MASCULIN	405 565,56	350 000,00
PPF POLES ET STAGES	745 156,68	700 000,00
IDF -FINALES CHAMPIONNAT DE FRANCE		35 000,00
IDF -TOURNOI TIBY U21	8 302,92	8 000,00
IDF -TOURNOI TIBY U19	9 705,82	8 000,00
IDF -TOURNOI U20F	51 442,36	54 000,00
IDF -TOURNOI U18F	46 920,97	54 000,00
IDF -ORGANISATION AUTRE EVENEMENT	24 863,87	20 000,00
ORGANISATION EVENEMENTS	141 235,94	179 000,00
TOTAL DES CHARGES	4 025 235,77	3 997 500,00

BUDGET LIGUE IDF HANDBALL - PRODUITS

INTITULE DES COMPTES	R 2024	B 2025
IDF -TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL	78 142,07	70 000,00
IDF -NIV. V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL	20 060,68	20 000,00
IDF -TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL	171 610,89	120 000,00
IDF -NIV, IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL	122 679,00	115 000,00
IDF -AUTRES FORMATIONS	14 532,78	22 000,00
IDF -ITFE - FORMATION ARBITRAGE et OFFICIELS	6 638,00	10 000,00
IDF -ITFE - FORMATION CONTINUE TIBY	15 600,00	20 000,00
IDF -ITFE - FONCTIONNEMENT	114 460,00	111 900,00
FORMATION	543 723,42	488 900,00
IDF -COMMISSION SPORTIVE	10 930,00	11 000,00
IDF -COMMISSION DISCIPLINE	17 110,00	17 000,00
IDF -COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	1 600,00	2 000,00
IDF -COMMISSION ARBITRAGE	32 488,35	20 000,00
IDF -CTA - PPF ARBITRAGE	1 482,25	1 500,00
COMMISSIONS	63 610,60	51 500,00
IDF -COMMISSION DEV - SERVICE AUX CLUBS	83 971,45	68 000,00
DEVELOPPEMENT SERVICE AU CLUB	83 971,45	68 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	1 808 534,67	1 860 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	311 467,00	310 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	73 413,00	75 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	97 163,00	100 000,00
RECETTES STATUTAIRES	2 290 577,67	2 345 000,00
IDF -FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	629 482,89	579 000,00
IDF -FRAIS BENEVOLES	39 716,00	40 000,00
FONCTIONNEMENT LIGUE	669 198,89	619 000,00
IDF -PPF FEMININ - FONCTIONNEMENT	147 630,00	143 000,00
IDF -PPF MASCULIN - FONCTIONNEMENT	138 310,00	143 000,00
PPF POLES ET STAGES	285 940,00	286 000,00
IDF -FINALES CHAMPIONNAT DE FRANCE		75 500,00
IDF -TOURNOI U20F	15 395,00	15 300,00
IDF -TOURNOI U18F	45 632,82	44 300,00
IDF -ORGANISATION AUTRE EVENEMENT	3 905,14	4 000,00
ORGANISATION EVENEMENTS	64 932,96	139 100,00
TOTAL DES PRODUITS	4 001 954,99	3 997 500,00
RESULTAT	-23 280,78	0,00

1. TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - RÉAFFILIATION

Niveau de jeu	part fédérale	abonnements FFHandball		cotisation régionale	tarif
		HandMag *	Approches du handball *		
national	65 €	65 €	46 €	274 €	450 €
régional	65 €	65 €	46 €	234 €	410 €
département	65 €	65 €	46 €	174 €	350 €
sport en entreprise	65 €	65 €	46 €	164 €	340 €

* Support digital

1.2. DROITS

DROITS DE MUTATION

(et retour en France de joueurs français)

Niveau de jeu du club d'accueil	droit administratif		dont quote-part affectée au fonds de valorisation du 1 ^{er} club
	part fédérale	part régionale	
secteur élite masc. / fém. (LNH / LFH)	1 054 €	29 €	4 €
secteur élite fém. (D2F)	550 €	29 €	4 €
plus de 16 ans (2007 2008 et avant)	90 €	70 €	4 €
13/16 ans (2009 , 2010, 2011, 2012, 2013)	54 €	31 €	4 €
moins de 13 ans (2012 2013 et après)	gratuit	gratuit	aucune
dirigeants	gratuit	gratuit	aucune

DROITS D'ENGAGEMENT

catégorie	tarif
championnat plus de 16 ans (PN masc. , EXC masc. , HON masc. & N3R fém. , PN fém. , EXC fém. Régionale 1, Régionale 2 & Régionale 3) (masc. & fém.)	410 €
championnat vétérans	80 €
coupe de la ligue	80 €
championnat jeunes (masc. & fém.)	80 €

DROITS DE CONSIGNATION

	tarif
première instance régionale	200 €
appel au Jury d'appel ou à la Commission d'appel CNCG	400 €
demande de sursis à l'exécution provisoire d'une décision de première instance	300 €

1.3. LICENCES

Le tarif de la part fédérale de la licence, acte par lequel est reconnu le lien juridique entre une personne physique et la fédération, est le même par catégorie de licence et par catégorie d'âge.

Assurance RC obligatoire

Conformément à l'article L 321.1 du Code du Sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Assurance IA facultative

Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) – dommages corporels – auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Pour ce faire, la FFHandball a souscrit auprès de MMA un contrat d'assurance collectif de base comprenant une adhésion facultative à un régime d'assurance de personnes incluant une assistance conformément à l'article 30.3.2 des règlements généraux de la FFHandball.

Licence ⁽¹⁾		Répartition			Ligue	Comité	Prix total	assurance Individuelle Accident	Prix total + assur. IA ⁽³⁾
		part fédérale ⁽²⁾	Maison du hand	assurance RC					
LICENCES COMPÉTITIVES									
▶ Hand à 7									
	plus de 16 ans	26,79 € 26,29 €	6,00 €	1,64 €	16,57 € 15,07 €		51,00 € 49,00 €	3,25 € 2,64 €	54,25 € 51,64 €
	12-16 ans	15,65 € 15,15 €	6,00 €	0,72 €	13,13 € 11,63 €		35,50 € 33,50 €	1,25 € 1,02 €	36,75 € 34,52 €
	6-12 ans	10,94 € 10,44 €	6,00 €	0,37 €	8,69 € 7,19 €		26,00 € 24,00 €	0,40 € 0,29 €	26,40 € 24,29 €
▶ Blanche Hand à 7									
	plus de 16 ans	26,79 € 26,29 €	6,00 €	1,64 €	16,57 € 15,07 €		51,00 € 49,00 €	3,25 € 2,64 €	54,25 € 51,64 €
▶ Beach handball									
	plus de 16 ans	19,83 € 19,33 €	6,00 €	1,64 €	8,03 € 6,53 €		35,50 € 33,50 €	3,25 € 2,64 €	38,75 € 36,14 €
	12-16 ans	10,94 € 10,44 €	6,00 €	0,72 €	4,34 € 2,84 €		22,00 € 20,00 €	1,25 € 1,02 €	23,25 € 21,02 €
▶ Parahand									
nouveau	plus de 16 ans	19,83 € 19,33 €	6,00 €	1,64 €	8,03 € 6,53 €		35,50 € 33,50 €	3,25 € 2,64 €	38,75 € 36,14 €
	12-16 ans	10,94 € 10,44 €	6,00 €	0,72 €	4,34 € 2,84 €		22,00 € 20,00 €	1,25 € 1,02 €	23,25 € 21,02 €
▶ Corpo									
	plus de 16 ans	19,83 € 19,33 €	6,00 €	1,64 €	16,53 € 15,03 €		44,00 € 42,00 €	3,25 € 2,64 €	47,25 € 44,64 €
LICENCES NON-COMPÉTITIVES									
▶ Babyhand									
	moins de 6 ans	10,94 € 10,44 €	6,00 €	0,37 €	5,50 € 4,00 €		22,81 € 20,81 €	0,40 € 0,29 €	23,21 € 21,10 €
▶ Loisir Hand à 7 / Hand à 4									
	plus de 16 ans	19,13 € 18,63 €	6,00 €	1,60 €	11,50 € 10,00 €		38,23 € 36,23 €	3,00 € 2,36 €	41,23 € 38,59 €
	12-16 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	8,51 € 7,01 €		22,00 € 20,00 €	1,10 € 0,89 €	23,10 € 20,89 €
	6-12 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	8,51 € 7,01 €		22,00 € 20,00 €	1,10 € 0,89 €	23,10 € 20,89 €
▶ Loisir Beach handball									
	plus de 16 ans	19,13 € 18,63 €	6,00 €	1,60 €	11,50 € 10,00 €		38,23 € 36,23 €	3,00 € 2,36 €	41,23 € 38,59 €
	12-16 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	8,51 € 7,01 €		22,00 € 20,00 €	1,10 € 0,89 €	23,10 € 20,89 €
	6-12 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	8,51 € 7,01 €		22,00 € 20,00 €	1,10 € 0,89 €	23,10 € 20,89 €
▶ Handfit									
	plus de 16 ans	19,13 € 18,63 €	6,00 €	1,60 €	5,50 € 4,00 €		32,23 € 30,23 €	3,00 € 2,36 €	35,23 € 32,59 €
	12-16 ans	19,13 € 18,63 €	6,00 €	0,66 €	3,56 € 3,00 €		29,35 € 28,29 €	3,00 € 0,89 €	32,35 € 29,18 €
▶ Handensemble									
	plus de 16 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	5,50 € 4,00 €		18,99 € 16,99 €	1,10 € 0,89 €	20,09 € 17,88 €
	12-16 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	4,50 € 3,00 €		17,99 € 15,99 €	1,10 € 0,89 €	19,09 € 16,88 €
	6-12 ans	6,83 € 6,33 €	6,00 €	0,66 €	4,50 € 3,00 €		17,99 € 15,99 €	1,10 € 0,89 €	19,09 € 16,88 €
▶ Dirigeant									
	plus de 16 ans	12,58 € 12,08 €	6,00 €	0,68 €	11,50 € 10,00 €		30,76 € 28,76 €	1,20 € 0,99 €	31,96 € 29,75 €
	12-16 ans	12,58 € 12,08 €	6,00 €	0,68 €	11,50 € 10,00 €		30,76 € 28,76 €	1,20 € 0,99 €	31,96 € 29,75 €
▶ Blanche Dirigeant									
	plus de 16 ans	12,58 € 12,08 €	6,00 €	0,68 €	11,50 € 10,00 €		30,76 € 28,76 €	1,20 € 0,99 €	31,96 € 29,75 €
▶ Évènementielle ⁽⁴⁾									
	tous âges	0,00 €	0,00 €	0,06 € ⁽⁴⁾	0,00 €		0,06 € ⁽⁴⁾	0,15 € ⁽⁴⁾ 0,13 € ⁽⁴⁾	0,21 € ⁽⁴⁾ 0,19 € ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Les âges sont définis comme suit : année de début de saison – année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2006, on retiendra 18 ans (2025 – 2007 = 18) /

⁽²⁾ La part revenant à la FFHandball comprend : le prix de la licence + la participation au fonctionnement du logiciel métier Gest'Hand + le fond emploi /

⁽³⁾ Depuis 2016, le prix total de la licence inclut l'assurance individuelle accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent faire le courrier de refus, en consultant la fiche d'information «Assurance» /

⁽⁴⁾ Assurances responsabilité civile (0,06 €) et individuelle accident (0,13 €) prises en charge par la FFHandball /

^(*) À l'issue de la saison, 0,50 € / licence événementielle seront reversés au club par la ligue (sous forme de bon d'achat à valoir auprès de son fournisseur officiel).

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel).

2. FRAIS D'ARBITRAGE**2.1. INDEMNITÉS DE MATCH****POUR LES JUGES-ARBITRES ET LES JUGES-ARBITRES JEUNES**

match de championnat – niveau N3R-fém. , PN-masc. , PN-fém. Régionale 1 fém., Régionale 1 masc.	péréquation	50 €
match de championnat – niveau EXG-masc. & fém. Régionale 2 fém., Régionale 2 masc.	péréquation	45 €
match de championnat – niveau HON-masc. Régionale 3 fém., Régionale 3 masc.	péréquation	40 €
match de coupe de la ligue		40 €
match amical (désigné par la CTA)		35 €
match de championnat – niveau jeune	péréquation	35 €
match amical – pôles		30 €
tournoi jeune à 3 équipes		15 € / match
tournoi jeune à 4 équipes		10 € / match
Coupe de France départementale et régionale		cf guide financier fédéral

POUR LES JUGES-ACCOMPAGNATEURS

supervision grille fédérale	45 €
accompagnateur JAJ (forfait)	30 € par ½ journée
tournoi	30 € par ½ journée
match non joué	15 €
juge-arbitre(s) absent(s)	15 €

POUR LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS

délégation (tout niveau, désignation COC ou CTA)	40 €
--	------

POUR LES OFFICIELS DE TABLE

secrétaire / chronométrateur désigné (CTA)	30 €
secrétaire / chronométrateur désigné sur matches équipes de France / prestige	0 €

2.2. INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES**POUR LES JUGES-ARBITRES, LES JUGES-ARBITRES JEUNES, LES JUGES-ACCOMPAGNATEURS, LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS & LES OTM**

0 à 60 km	péréquation JA / JAJ	25 €
61 à 120 km	péréquation JA / JAJ	45 €
121 à 180 km	péréquation JA / JAJ	60 €
supérieur à 180 km	péréquation JA / JAJ	0,35 € / km

2.3. AUTRES

stage juge-arbitre régional	100 €
cotisation juge-arbitre	40 €
Contribution au développement arbitrage	20 €

3. TARIFS TECHNIQUES

frais de stage joueurs par jour	30 €
forfait entraîneur occasionnel (par ½ journée)	42 €
forfait entraîneur occasionnel (par journée)	85 €
forfait accompagnateur (par ½ journée)	30 €
forfait accompagnateur (par journée)	60 €

5. TARIFS DES FORMATIONS (ITFE)

FORMATION		Volume horaire	Tarif bénévole		Tarif salarié / CPF	
			Tarif horaire	Tarif global	Tarif horaire	Tarif global
TITRES À FINALITÉS PROFESSIONNELLE – PARCOURS CONTINU						
Titre à finalité professionnelle de niveau IV ÉDUCATEUR DE HANDBALL	406				à partir de 3 000 €	
Titre à finalité professionnelle de niveau V ENTRAÎNEUR DE HANDBALL	493				à partir de 5 000 €	
Titre à finalité professionnelle de niveau V CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE	600				à partir de 7 000 €	
Formations liées à l'ENCADREMENT de niveau 4 (départemental et régional)						
Animateur Baby Hand (3-5 ans) – École de Hand (6-9 ans) – Handfit (PROXIMITÉ)	30	8 €	240 €	12 €	360 €	
Animateur Handensemble	30	8 €	240 €	12 €	360 €	
Animateur Beach Handball	35	8 €	280 €	12 €	420 €	
Améliorer le duel et le tir sur petit espace (outil Hand à 4)	20	8 €	160 €	12 €	240 €	
Accompagnateur d'équipe (PROXIMITÉ)	15	8 €	120 €	12 €	180 €	
Débiter dans l'entrainement (PROXIMITÉ)	25	8 €	200 €	12 €	300 €	
Entraîneur territorial jeunes (ETJ) (PROXIMITÉ)	70	8 €	560 €	12 €	840 €	
Entraîneur territorial adultes (ETA) (PROXIMITÉ)	60	8 €	480 €	12 €	720 €	
Formations liées à l'ENCADREMENT de niveau 5 (régional et national)						
Se perfectionner dans l'entrainement	65	8 €	520 €	14 €	910 €	
CF Former des jeunes	125	8 €	1 000 €	14 €	1 750 €	
CF Performer avec des adultes	125	8 €	1 000 €	14 €	1 750 €	
Manager des adultes – Manager / détecter les jeunes	30	8 €	240 €	14 €	420 €	
Modules à la carte	15	8 €	120 €	14 €	210 €	
CF Entraîner et manager les GB en compétition	40	8 €	320 €	14 €	560 €	
Séminaire 1 journée	7		50 €		100 €	
Colloque Tiby (2 jours)	14		200 €		300 €	
FORMATIONS LIGUE DIRIGEANTS – PROJETS – FORMATION						
Journée à thème dirigeant	7	8 €	56 €	12 €	84 €	
Coordonner un projet technique et/ou sportif (BC3 du TFP 5)	130	8 €	1 040 €	14 €	1 820 €	
Agir pour prévenir les comportements déviants	20	8 €	160 €	12 €	240 €	
Animateur de Formation	30	8 €	240 €	14 €	420 €	
FORMATIONS LIGUE "ARBITRAGE" ET "OFFICIELS"						
Accompagnateur École d'arbitrage	5	gratuit		gratuit		
Accompagnateur Club	10	8 €	80 €	12 €	120 €	
Animateur école d'arbitrage	15	8 €	120 €	12 €	180 €	
Juge-Accompagnateur Territorial	24	8 €	192 €	12 €	288 €	
Officiel table de marque	5		10 €		10 €	
Responsable de salle	5		20 €		20 €	

le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE

volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE TRÈS BONNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

